



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Faire de l'École le cœur battant de l'Europe

Ilana Cicurel

Députée européenne



**Mobilité des professeurs
et jumelages des
établissements scolaires :
un enjeu de transformation
du système éducatif français**



RAPPORT DE MISSION
GOUVERNEMENTALE
AUPRÈS DE MONSIEUR
LE PREMIER MINISTRE

Rapport remis le 1^{er} juillet 2021
à **Jean-Michel Blanquer**,
ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports,
et **Clément Beaune**, secrétaire d'État
chargé des affaires européennes

« La mobilité et les partenariats, au-delà de l'apprentissage indispensable d'une langue étrangère, donnent vie à notre appartenance européenne.

C'est un état d'esprit, une forme d'audace, qui embarque l'ensemble des équipes pédagogiques et les élèves au bénéfice de tous, et surtout des publics les plus éloignés de la réussite.»

Témoignage d'un délégué aux relations internationales et européennes et à la coopération, DAREIC

Faire de l'école le cœur battant de l'Europe

Mobilité des professeurs et jumelages
des établissements scolaires : un enjeu de
transformation du système éducatif français

Rapport de mission gouvernementale auprès du Premier
ministre par Ilana Cicurel, *Députée européenne*

Accompagnée par :

Pierre van de Weghe, Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
(IGESR)

Avec la participation de :

Clémence Rouvier, Assistante parlementaire locale et conseillère politique

Mathilde Cottureau, Stagiaire

Remerciements pour leur contribution à :

Mario Cottron, Vice-président du réseau R-Inspé, et Directeur de l'Inspé de Poitiers

Lazare Paupert, Délégué académique aux Relations européennes internationales et à la
Coopération de l'académie de Paris (DAREIC)

Dominique Quéré, Inspecteur de l'Éducation nationale, Chargé de mission Relations
internationales à l'IH2F

Nicolas Turquet, Directeur de cabinet à la direction générale du réseau Canopé

Mark Sherringham, Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, Chargé
de mission pour la réforme des Inspé auprès du MENJ et du MESRI

Sylvie-Anne Gouchet, Professeure agrégée d'anglais



Ilana CICUREL

Ilana Cicurel est députée européenne. Elle est membre de la délégation française Renaissance et du groupe Renew Europe au sein du Parlement européen.

Membre de la Commission de la Culture et de l'Éducation (CULT) et membre suppléante de la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales (EMPL) du Parlement européen, elle est particulièrement investie dans les questions liées à l'éducation, la formation et la citoyenneté. Elle est rapporteure de l'avis de la Commission EMPL et *shadow* rapporteure de la Commission CULT pour l'élaboration de l'Espace Européen de l'Éducation.

Ilana Cicurel est membre du Bureau exécutif de la République en Marche depuis 2017, elle y est Responsable nationale en charge de l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche. Elle a fondé en 2018 le Collectif citoyen « Je m'engage pour l'école ! » présent sur l'ensemble du territoire français.

Elle poursuit à travers son mandat européen son combat pour la lutte contre les inégalités de destin par l'éducation et l'accès de tous à la formation tout au long de la vie. La valorisation de la figure du professeur, la création d'un statut européen de l'apprenti pour développer l'utilisation d'Erasmus+ au bénéfice des alternants, l'inclusion, la reconnaissance de l'engagement citoyen dans les parcours universitaires et de formation, la promotion du mentorat, la lutte contre la désinformation ainsi que le combat contre le racisme et l'antisémitisme sont au cœur de son action au sein du Parlement européen.

La mission gouvernementale qui lui a été confiée traduit la volonté du Président de la République et du gouvernement français de faire de l'éducation un axe fort de la Présidence française de l'Union européenne à travers l'échange des bonnes pratiques pédagogiques, la mobilité des professeurs et les jumelages entre établissements scolaires européens pour faire de l'Europe une « puissance éducative ».

Avocate et docteure en droit de l'Université Paris I, Ilana Cicurel a été Fulbright Scholar à la Harvard Law School et est également titulaire d'un Executive Master Trajectoire Dirigeants de Sciences Po et d'une licence de philosophie de l'Université Paris Nanterre. Après avoir enseigné le droit à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, elle a notamment été journaliste et Directrice générale d'un réseau d'écoles international.

Pierre VAN DE WEGHE

Pierre van de Weghe est Inspecteur Général l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) depuis janvier 2020.

Docteur en chimie organique de l'université de Paris Sud (1995), après un séjour post-doctoral à l'université de Stuttgart (Allemagne), il commence sa carrière en tant que chargé de recherche au CNRS en octobre 1997 à Mulhouse (CNRS/ENSC-Mu/UHA). Il obtient la médaille de bronze du CNRS en 2004 pour ses travaux de chimie médicinale qui trouvent une application dans la recherche contre le cancer.



Professeur de chimie organique à l'UFR des sciences biologiques et pharmaceutiques de l'université de Rennes 1 depuis septembre 2007, il y assure de nombreuses responsabilités dont celle de responsable de campus entre 2016 et 2018 et devient à partir d'avril 2012 vice-président en charge des relations internationales de l'université de Rennes 1.

Il coordonne le réseau des VP Relations Internationales (fondé en 2013) auprès de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) de mai 2016 à mars 2019 et participe à ce titre à la réflexion sur la création de l'appel à projet alliance d'universités européennes du programme Erasmus+.

Sommaire

Lettre de mission du Premier ministre	6-7
Résumé	8
Introduction et synthèse opérationnelle	9-17
Principales Recommandations	18
Développement des objectifs	
• Préalable: : les effets positifs d'une expérience de mobilité	19-22
• Objectif Europe 1 : Un socle européen partagé par une génération de nouveaux professeurs	23-33
• Objectif Europe 2 : 100 % des établissements à l'heure de l'Europe	34-40
• Objectif Europe 3 : L'école met l'Europe au cœur du village	41-45
• Objectif Europe 4 : Multilinguisme et réciprocité	46-49
Annexes	50-85

Paris, le 14 MAI 2021

Madame la députée,

En prononçant son discours sur l'Europe depuis la Sorbonne, le Président de la République a exprimé son ambition de faire de l'Europe « une puissance éducative ».

Les pays européens sont en effet confrontés à des défis communs : les impacts liés aux bouleversements numériques, la montée des populismes, les remises en cause de nos valeurs communes. Jamais l'éducation n'a été aussi centrale dans l'agenda européen, comme en témoigne la construction d'un espace européen de l'éducation.

Dans ce contexte, et dans la perspective de la création d'académies européennes des professeurs, renforcer la mobilité des professeurs apparaît comme une nécessité impérieuse. Par leurs échanges, les professeurs sont les premiers artisans de cette puissance européenne éducative. Or, la mobilité des professeurs reste aujourd'hui trop peu développée. L'Europe n'est pas assez présente dans la formation de nos professeurs. Il est donc essentiel de renforcer la dimension européenne de leur formation théorique mais aussi de développer leur mobilité notamment au moment de la formation initiale. Ces nouvelles mobilités auront un double effet bénéfique sur l'attractivité du métier, comme cela a été souligné lors du Grenelle de l'éducation et sur l'enrichissement pédagogique qu'apportent la découverte et l'observation d'autres pratiques.

Au-delà des professeurs, la fragilité du lien des jeunes Français avec l'Europe est préoccupante. Si nous voulons intégrer les jeunes dans un horizon européen, la transmission de l'appartenance à l'Europe est une urgence démocratique et civique à laquelle l'école de la République doit répondre.

Face à ces enjeux fondamentaux pour notre pays et pour l'Europe, je souhaite vous confier une mission visant à définir les leviers de développement de la dimension européenne de notre système éducatif. Votre expérience de députée européenne sera un atout précieux pour conduire cette mission et identifier les bonnes pratiques et les innovations pédagogiques.

.../...

Madame Ilana CICUREL
Députée Européenne
Bât Winston Churchill MO2044
1, avenue du Président Robert Shuman
CS 91024
F-67070 STRASBOURG CEDEX

Il vous revient d'établir un état des lieux de l'ensemble des dispositifs existants relatifs à la mobilité européenne des professeurs, des élèves et des apprentis. Vous veillerez également à y inclure toute la diversité des partenariats pédagogiques existants.

À cette occasion, je souhaite que vous puissiez identifier les freins qui font aujourd'hui obstacle à la pleine utilisation de ces dispositifs. Vous veillerez à consulter l'ensemble des acteurs concernés par ces enjeux au niveau national et local.

Votre rapport établira dans un second temps des propositions d'actions concrètes pour revitaliser et développer la mobilité des élèves, ainsi que les échanges à distance (jumelages numériques entre établissements scolaires par exemple), en particulier ceux qui en sont les plus éloignés aujourd'hui (apprentis, jeunes issus de l'enseignement professionnel ou de parcours moins exposés aux échanges avec l'étranger), et pour consolider leur parcours d'expériences européennes. Il s'attachera également à définir les conditions nécessaires pour renforcer la dimension européenne de la formation des professeurs et développer leur mobilité en intégrant une offre de mobilité à la formation initiale.

En application de l'article L.O. 144 du code électoral, rendu applicable aux parlementaires européens élus en France par l'article 6 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen, un décret vous nommera parlementaire en mission auprès de M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, de M. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de M. Clément BEAUNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

Pour la réalisation de votre mission, vous pourrez vous appuyer sur les services centraux et déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ainsi que les services compétents rattachés au Premier ministre et mis à disposition du secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Je souhaiterais pouvoir disposer de vos conclusions pour juin afin qu'elles puissent utilement alimenter la Présidence française de l'Union européenne qui débutera en janvier 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.



Jean CASTEX

Résumé

L'ambition portée par le Président Emmanuel Macron de faire de l'Europe une « puissance éducative » est dictée par une visée très concrète : offrir à chaque élève les meilleures pratiques pédagogiques européennes et contribuer ainsi à l'amélioration qualitative des systèmes éducatifs en France et dans l'ensemble des pays européens. Désireux de faire de l'éducation un axe fort de la présidence française de l'Union européenne, les ministres Jean-Michel Blanquer et Clément Beaune ont confié une mission à la députée européenne Ilana Cicurel centrée sur deux effets de levier susceptibles de toucher rapidement toute une génération d'élèves : la formation initiale des futurs professeurs et les partenariats des établissements français avec leurs homologues européens. 4 objectifs Europe, déclinés en 14 propositions, sont recommandés par la mission :

1/ Former dès 2022 les futurs professeurs à la mobilité européenne. La mobilité européenne des futurs professeurs est aujourd'hui marginale et peu identifiée. L'initiation à la diversité des systèmes éducatifs européens est trop limitée pour permettre un véritable enrichissement des pratiques pédagogiques dans les classes. La mission recommande de créer un SOPA Europe (stage d'observation et de pratique accompagnée) sous forme d'une mobilité hybride de 2 semaines, avec 7 à 10 jours d'immersion dans une école européenne, couplés à une initiation aux plateformes d'échanges à distance et à la découverte numérique des meilleures pratiques pédagogiques via un Module Europe.

2/ Mettre en place le « jumelage pour tous ». Aujourd'hui, 48 % des collèges et lycées sont jumelés avec un homologue européen. Pour qu'à l'horizon 2022 tous les établissements scolaires français du premier et second degré disposent d'un jumelage avec un établissement scolaire de l'un des États membres de l'Union européenne, la mission recommande l'intensification de l'usage de la plateforme eTwinning et le doublement des établissements labellisés Euroscol. Une stratégie d'accompagnement territoriale ciblée est nécessaire. Les Erasmus Days d'octobre 2021 seront l'occasion d'organiser un speed dating géant européen.

3/ Ancrer la mobilité européenne dans les territoires au plus près des citoyens. Les écoles et établissements les plus éloignés de l'Europe, que ce soit en ruralité et/ou dans les quartiers prioritaires, sont souvent laissés en marge des partenariats. La mission recommande que l'école prenne appui sur les jumelages des collectivités territoriales pour irriguer les jumelages scolaires et qu'elle devienne ainsi le cœur battant de l'Europe. En rompant l'isolement des écoles rurales de petite taille et en visant prioritairement les établissements en REP et les lycées professionnels, les publics les plus éloignés de l'Europe seront touchés grâce à la continuité pédagogique entre établissements d'un bassin géographique réunis ensemble autour d'un projet Europe.

4/ Assurer la réciprocité des échanges. La réciprocité des échanges européens est la condition *sine qua non* de la construction d'un espace commun, ce qui suppose une mobilité entrante plus active et mieux anticipée. La mission recommande de développer la culture d'accueil au sein de nos établissements scolaires et mettre en place une unité d'enseignement en langue européenne dans chaque Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (Inspé) pour rendre la réciprocité attractive.

La mission insiste sur les effets en chaîne des expériences européennes de la mobilité : celles-ci posent les ferments nécessaires à la résolution des enjeux de réduction des inégalités de destin, d'apaisement du climat scolaire, et de développement du modèle collaboratif. Elles participent également à la revalorisation du métier de professeur.

Introduction et synthèse opérationnelle

C'est à l'approche de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE) au premier semestre 2022, qui placera la jeunesse au cœur de ses priorités, que s'inscrit la mission confiée à la députée européenne Ilana Cicurel par le Premier ministre, visant à définir les leviers de développement de la dimension européenne de notre système éducatif, via la mobilité des professeurs et la systématisation des partenariats des établissements français avec leurs homologues européens.

« *Faire de l'Europe la première puissance éducative* »¹ est une ambition portée par le Président Emmanuel Macron.² C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre l'émergence, après les Alliances d'universités européennes³, des Académies européennes des enseignants⁴, évoquées par Jean-Michel Blanquer la première fois lors du premier Sommet européen de l'éducation le 25 janvier 2018⁵.

Le caractère inédit de l'Europe de l'éducation

Réseaux et communautés de pratiques, ces académies ont vocation à construire une culture éducative partagée, se traduisant par la faculté de s'enrichir de la diversité des « bonnes pratiques pédagogiques » et d'accéder à une posture réflexive qui pourrait devenir la marque distinctive des enseignants européens.

Imaginez, demain, dans les salles de classe des enfants d'Europe, des professeurs, qui, avec un regard nouveau enrichi de leurs collègues, s'inspirent de la Finlande pour développer les compétences psychosociales, du Danemark ou de la Suède pour enseigner les langues, de l'Allemagne pour l'éducation sportive, de l'Italie pour les arts, de l'Irlande pour le numérique, de la France pour le dédoublement des classes de Grande section, CP, CE1...

L'éducation à l'Europe est incontournable pour la formation du citoyen, mais ce qui est en train d'advenir en Europe, de manière tout à fait inédite, c'est « l'Europe de l'éducation ». Ainsi, loin de toute uniformisation, l'éducation restant du ressort de la souveraineté des États membres, l'Espace européen de l'éducation constitue une parfaite application du principe de

¹ Cf. entretien avec le président Emmanuel Macron, *Le Grand Continent*, 16 novembre 2020.

² Rappelons ici l'ambition définie avant la pandémie de la Covid-19 par le Président Macron en termes de mobilité en Europe des jeunes Français : faire en sorte qu'en 2024 la moitié d'une classe d'âge ait effectué un séjour, avant ses 25 ans, d'au moins 6 mois dans un autre pays européen, qu'il soit étudiant ou apprenti.

³ En écho au discours de la Sorbonne prononcé par le Président de la République le 26 septembre 2017, la Commission européenne a lancé deux appels à projets pilotes en 2018 et 2019 afin de tester différents modèles d'alliances d'universités européennes. 41 projets de 3 ans en résultent. 32 établissements français sont impliqués dans 28 de ces alliances.

⁴ La résolution du Conseil de 2019 invite la Commission à « développer de nouveaux moyens pour former et soutenir des enseignants, des formateurs, des éducateurs et des chefs d'établissement compétents, motivés et hautement qualifiés, et promouvoir leur développement professionnel continu et de haute qualité, formation des enseignants basée sur la recherche. »

⁵ Jean-Michel Blanquer : « Par ailleurs, pour entretenir cette dynamique, il me semble essentiel d'inscrire l'ouverture européenne dans la formation initiale et continue des professeurs. Cela devrait se traduire par la promotion des échanges de professeurs et la pleine reconnaissance des stages qu'ils effectuent dans un autre État membre, ainsi que par la création, à l'échelle de l'Union européenne, d'un Institut supérieur européen de formation des professeurs. Nourri par la recherche de pointe et les expériences de terrain, cet institut accueillerait les professeurs d'Europe et d'ailleurs pour des sessions de formation et des universités d'été. »

subsidiarité, c'est-à-dire un supplément de qualité dans l'éducation de nos enfants que seule l'Europe peut nous offrir.

Jamais l'éducation et la formation n'ont été aussi haut placées dans l'agenda européen et ce phénomène s'est accentué à l'occasion de la pandémie. Le quasi-doublement du budget du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 ainsi que la construction d'un Espace européen de l'éducation, lancé en 2017 par les dirigeants européens au sommet social de Göteborg en Suède, en sont la manifestation.

La communication adoptée par la Commission européenne le 30 septembre 2020⁶ définit une nouvelle vision articulée autour de six dimensions, dont l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans l'ensemble des États membres et la nécessité de redonner de l'attractivité au métier d'enseignant⁷.

Concrètement, il s'agit de préparer notre corps professoral et particulièrement nos futurs professeurs à se saisir pleinement de ce tournant éducatif de l'Europe et à en être les acteurs au profit de tous les élèves, en particulier ceux qui en sont le plus éloignés.

Cette mission intervient dans un cadre que l'on pourrait qualifier de *momentum* pour l'éducation en Europe, une conjonction de facteurs favorables à un changement de perspectives et de mentalités auquel répond, sur le plan national, le Grenelle de l'Éducation, qui engage notre système éducatif dans un processus de transformation concertée. Ainsi, la refonte de la formation initiale des enseignants est en cours de finalisation pour l'année 2021-2022.

À ce titre, la mission voudrait partager une conviction : au-delà de l'appartenance à l'Europe et de l'enrichissement qualitatif de notre système éducatif, l'ouverture européenne crée un nouvel élan dans les établissements et impulse dans les équipes et chez les élèves les ferments nécessaires à la résolution des enjeux identifiés collectivement comme prioritaires et incontournables en termes de réduction des inégalités de destin, d'apaisement du climat scolaire, de développement du modèle collaboratif, du renforcement de l'esprit critique...

⁶ <https://ec.europa.eu/education/sites/default/files/document-library-docs/communication-european-education-area.pdf>

⁷ Les 6 priorités de l'Espace européen de l'Éducation sont la qualité, l'inclusion et l'égalité entre les hommes et les femmes, les transitions écologique et numérique, les enseignants, l'enseignement supérieur, une Europe plus forte dans le monde.

Une mission au plus près des acteurs de mobilités et des partenariats

Dans un délai resserré de 6 semaines, la mission a consulté largement afin de prendre en compte le point de vue de l'ensemble des acteurs concernés et de construire, en lien avec eux, des réponses opérationnelles aux problèmes soulevés.

Elle a ainsi mené consultations et entretiens avec une centaine d'acteurs de terrain, présidents d'université, recteurs d'académie, directeurs d'Inspé, chargés de relations internationales d'Inspé et/ou d'université, délégués académiques aux relations internationales et européennes (DAREIC), conseillers pédagogiques, enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAEI), enseignants du premier et second degré.

Elle a pu également bénéficier de l'accompagnement de l'inspecteur général de l'Inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche (IGESR), Pierre van de Weghe, et des expertises des directions des Administrations centrales des ministères liés à la mission, ainsi que de l'Agence Erasmus+ France / Éducation et Formation et de la Direction générale pour l'éducation et la culture (DG EAC) de la Commission européenne.

Pour mener ses travaux, la mission s'est appuyée sur :

- Les remontées d'expériences des acteurs académiques, des opérateurs et des chargés de mission concernés par la mobilité et les partenariats. Ces consultations approfondies ont eu lieu à quelques exceptions près sous forme de visioconférence, en raison du contexte sanitaire.
- Deux jours d'université d'été à Villeneuve-d'Ascq avec le réseau des Inspé les 14 et 15 juin 2021 menés en présentiel sur le thème « Internationalisation de la formation initiale des futurs professeurs et personnels d'éducation : un enjeu majeur » ont permis des échanges constructifs avec les acteurs les plus engagés dans la dynamique d'une ouverture européenne.
- Une enquête qualitative conduite auprès de 34 enseignants a permis en outre de rendre compte de la perception d'enseignants non spécifiquement en charge de l'international vis-à-vis de la mobilité européenne.

La mission s'est donné comme priorité d'identifier les axes majeurs pouvant avoir un effet de levier pour engager un changement systémique en matière d'enrichissement de l'éducation par l'Europe.

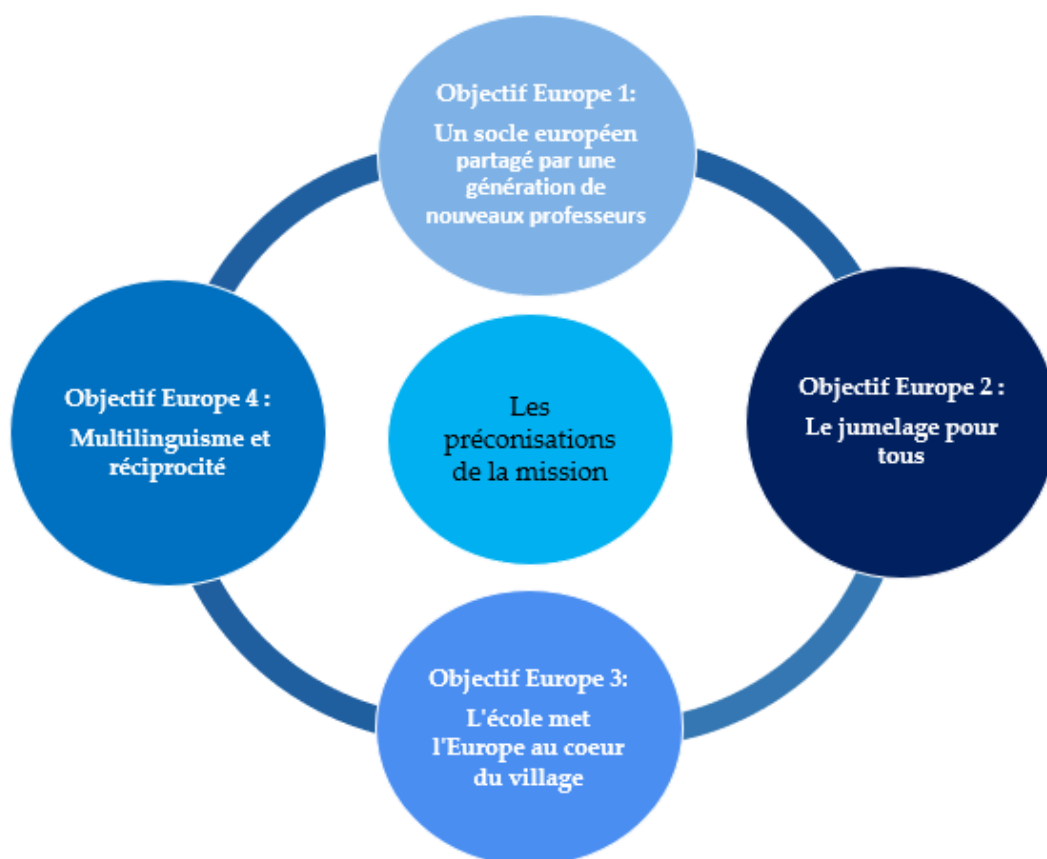
La mission a dressé quatre constats

- La place actuelle de la mobilité européenne dans notre système de formation des futurs professeurs est marginale et peu identifiée, bien qu'inscrite dans une dynamique d'internationalisation croissante de la formation de l'ensemble des étudiants. Les professeurs en formation initiale ne pouvaient accéder jusque-là à la mobilité en raison de la place du concours en fin de première année de Master des Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF 1) et de la durée minimum de deux mois imposée par le programme Erasmus+ pour bénéficier d'un soutien financier, ce qui explique des chiffres de l'ordre de 0,2 % de mobilité sortante dans certains Inspé ; les professeurs en exercice ne se voient quant à eux proposer une mobilité qu'à la marge dans leur parcours, la notion de « mobilité » restant le plus souvent associée aux postes à l'étranger, notamment en établissements AEFÉ.
- Les partenariats dans l'état actuel des dispositifs ont atteint une sorte de plafond de verre avec 48 % des collèges et lycées disposant d'au moins un partenariat scolaire. Cela dit, l'accélération de l'appropriation des potentialités des échanges virtuels révélées par la pandémie dans l'utilisation des outils du numérique, sans jamais occulter l'importance des rencontres, et de la mobilité physique, commence à transformer les perceptions de la mobilité et a eu pour effet inattendu de donner le goût de l'Europe et de l'international, signe d'une évolution positive.
- Les écoles et établissements les plus éloignés de l'Europe, que ce soit en ruralité et/ou dans les quartiers prioritaires, sont parfois laissés en marge des partenariats, faute d'avoir les moyens de monter des projets ou par manque d'information des potentialités d'Erasmus+. Grâce aux nouvelles potentialités nombreuses et variées du programme Erasmus+ 2021-2027, l'engagement des acteurs de notre système éducatif vers plus d'Europe, et notamment des plus éloignés, est rendu possible par des montages d'échanges plus souples et étendus désormais à tous les niveaux du scolaire.
- La réciprocité des échanges européens est une condition sine qua non de l'extension des partenariats et de la mobilité. À l'heure actuelle, le dispositif habituel des échanges repose encore sur des prises de contact individuelles et aléatoires, sans permettre de mutualiser suffisamment les projets et les expériences, que ce soit entre classes, écoles et établissements, secteurs, académies. En outre, les mobilités entrantes sont limitées, du fait des obstacles de la langue.

Trois principes directeurs ont guidé son approche

- Dans la formation des futurs enseignants, notre souci a été d'identifier un dispositif suffisamment central pour toucher, à terme, l'ensemble des futurs professeurs, et suffisamment circonscrit pour être rapidement opérationnel.
- Pour atteindre la systématisation des partenariats, nous avons cherché à définir le seuil de structuration de pilotage au sein de l'institution en deçà duquel il serait difficile d'obtenir un résultat significatif sur le plan national.
- Pour passer à une autre échelle, notre principe a été l'utilisation maximale du potentiel existant de la mobilité virtuelle dans les expériences d'ouverture européenne, via les plateformes d'aide à la recherche des partenariats, d'échanges de ressources éducatives, et de mise en réseau autour de projets collaboratifs (eTwinning et School Education Gateway). Ces dernières, encore sous-utilisées, sont des vecteurs indispensables de ces échanges.

Les préconisations de la mission se déclinent en 4 Objectifs Europe, complémentaires les uns des autres.



Objectif Europe 1 : Un socle européen partagé par une génération de nouveaux professeurs

La mission a identifié le stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) de la première année du master comme le dispositif idoine pour une mobilité européenne généralisée, tant du point de vue de la faisabilité au regard des nouvelles maquettes MEEF que du point de vue des opportunités de financement portées par le nouveau programme Erasmus+.

Elle recommande la création d'un SOPA Europe sous forme d'une mobilité hybride⁸ de 2 semaines massées (parmi les 6 semaines de SOPA en MEEF 1) avec

- une partie virtuelle composée d'un Module Europe ;
- une partie physique de 7 à 10 jours d'observation et d'acculturation au sein d'une classe d'un établissement européen.

À terme, le Module Europe pourrait être une préfiguration d'un module progressivement enseigné dans les États membres. C'est l'une des finalités attendues des Académies européennes des enseignants. À cet égard, associer au travail d'élaboration de ce module les partenaires européens existants serait souhaitable.

La mission recommande une généralisation du SOPA Europe afin de toucher progressivement l'ensemble d'une génération d'enseignants⁹, avec un effet démultiplicateur sur les élèves que ces professeurs auront dans leurs classes, sachant que, dans la phase transitoire, les étudiants ne partant pas bénéficieront de la part virtuelle de l'enseignement et de l'expérience européenne. L'initiation aux usages de la plateforme eTwinning sera proposée à tous et associée à des expérimentations pédagogiques marquantes.

La valorisation de l'acquis SOPA Europe doit prendre pleinement sa place dans le cadre de l'Oral 2 de l'épreuve d'entretien du concours¹⁰, lorsque le candidat peut exposer les expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant entre autres expériences « les périodes de formation à l'étranger ».

Les modules proposés seront élaborés par un groupe pilote d'une dizaine d'Inspé et leurs partenaires européens et ont vocation à bénéficier à l'ensemble des étudiants du master MEEF dès janvier 2022.

L'initiation aux usages de la plateforme eTwinning sera proposée à tous et associée à des expérimentations pédagogiques marquantes.

Cette mobilité, nommée SOPA Europe, sera proposée à tous les étudiants du master MEEF afin qu'une cohorte complète à l'horizon 2024 effectue une mobilité en Europe. La montée en puissance du SOPA Europe doit s'entendre dans le cadre du déploiement des académies européennes des professeurs, qui faciliteront grandement les mises en réseau et échanges de professeurs.

⁸ Cf. annexe : La mobilité hybride.

⁹ À noter qu'une partie des enseignants du second degré ne préparent pas le concours via le master MEEF, puisque presque la moitié des candidats viennent des masters classiques et 54,9 % des Inspé. Le chiffre est de 91 % des enseignants en premier degré.

¹⁰ Cf. arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

Objectif Europe 2 : Le jumelage pour tous

La mission recommande qu'à l'horizon 2022, année de la PFUE, tous les établissements scolaires français du premier et second degré possèdent un jumelage avec au moins un établissement scolaire d'un des États membres de l'Union européenne.

- L'usage de la plateforme eTwinning¹¹ sera l'instrument privilégié pour établir rapidement des partenariats et ouvrir des perspectives de long terme qui rendront possibles les expériences européennes de tous et enrichiront les pratiques pédagogiques des professeurs.

Pour accompagner ce déploiement accéléré, la formation des enseignants à eTwinning devra être démultipliée, ce qui suppose un renforcement des équipes de pilotage chez l'opérateur Canopé.

Les Erasmus Days d'octobre 2021 devraient être l'occasion d'organiser un speed dating européen.

- De même, la politique des partenariats devra s'intensifier, et le nombre d'établissements labellisés Euroscol¹² devra être doublé d'ici 2022.

Pour assurer la réussite d'un tel changement d'échelle et l'installer dans le temps, nous avons cherché à définir le seuil de structuration de pilotage au sein de l'institution en deçà duquel il serait difficile d'obtenir un résultat significatif sur le plan national.

À cet égard, le soutien et la reconnaissance des enseignants référents à l'action européenne et internationale (ERAEI) sont indispensables. De même que le recours à des correspondants DAREIC, dont on a vu l'efficacité dans l'académie de Nancy-Metz, passée en trois ans à quasi 100 % de partenariats.

- La mission ayant repéré un déficit d'information au sujet des mobilités et des partenariats, elle considère que l'action européenne de tous les établissements doit être non seulement connue, mais aussi évaluée, de manière à devenir plus centrale dans la vie de l'établissement.

À cette démarche de visibilité accrue, la mission souhaite que soient confiées aux élus des conseils de la vie lycéenne et collégienne des responsabilités les conduisant à être les ambassadeurs de l'Europe au sein de leurs établissements et à contribuer à l'organisation d'évènements lors des Erasmus Days, ou la journée de l'Europe du 9 mai.

¹¹ Cf. annexe : Focus sur eTwinning.

¹² Cf. annexe : Focus sur Euroscol.

Objectif Europe 3 : L'école met l'Europe au cœur du village

Faire de l'école le cœur battant de l'Europe est la stratégie que nous proposons pour ancrer l'Europe dans les territoires et faire des élèves les ambassadeurs d'une Europe concrète, à la portée des citoyens.

La mission constate l'absence de lien entre les jumelages de municipalités et les partenariats des établissements scolaires¹³. Elle note également l'isolement de certaines structures en contexte rural qui les empêche de participer à des coopérations européennes.

Elle a pour conviction que les publics les plus éloignés de l'Europe sont ceux qui ont le plus besoin d'avoir la chance d'y avoir accès, avec un retour d'expérience qui apporte à la fois un sentiment d'appartenance renouvelé à l'Europe, mais aussi à la France, et l'acquisition des premiers éléments de l'esprit critique.

Ainsi, plusieurs recommandations vont dans le sens d'une attention aux liens entre la vie locale et la vie scolaire, de sorte que l'Europe s'inscrive au cœur du village à travers l'école.

- Les Coremob, instances régionales, pourront porter cette articulation entre le scolaire et le civil, en même temps qu'elles permettent les synergies entre les différents acteurs porteurs de projets européens.

Dans la même dynamique, la mission se montre attentive aux solidarités inter-établissements et à la continuité pédagogique qui y est associée, en favorisant une approche de l'Europe et de ses modalités d'échanges par bassin.

- Des consortiums d'écoles et d'établissements relevant d'un même secteur pourront mutualiser leurs forces et répondre ainsi aux différents enjeux européens.
- En outre, les lycéens professionnels comme les apprentis devront être encouragés à partir, à l'instar du rectorat de Paris qui en a fait la cible prioritaire en accord avec les priorités du précédent programme des financements Erasmus.

Le programme actuel vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées); la mission attire l'attention sur l'ensemble de ses priorités, et particulièrement sur les zones enclavées de la ruralité et des outre-mer.

¹³ Cf. annexe : Les jumelages.

Objectif Europe 4 : Multilinguisme et réciprocité

Au moment où est envisagé de multiplier les mobilités des futurs professeurs à travers les États membres de l'Union européenne, l'accueil des futurs professeurs des pays partenaires en France au titre de la réciprocité doit être une préoccupation pour les Inspé, les universités et les rectorats.

La réciprocité peut s'accomplir suivant deux modes :

- offrir des terrains de stage en nombre suffisant tout en garantissant un bon encadrement des étudiants ;
- accueillir les étudiants européens au sein des parcours de formation. Dans le second cas, il est évident que tous les étudiants accueillis ne seront pas en mesure de suivre des cours en langue française.
- Cela implique donc que dans les parcours des masters MEEF, mais aussi dans les licences Parcours préparatoire au Professorat des Écoles, des cours soient assurés dans une des langues parlées en Europe.
- Dans l'apprentissage, cette réciprocité est la condition sine qua non de la réussite des échanges. Le stage SOPA, proche dans sa nature du stage de l'apprenti, répond aux mêmes exigences, ce qui suppose une culture de l'accueil, une attitude décomplexée vis-à-vis de la langue étrangère, une audace dans l'apprentissage.

La mission insiste sur les effets en chaîne de ce type d'expérience, qui viennent irriguer l'ensemble d'un établissement ayant la chance d'être impliqué dans un échange et d'accueillir.

Enfin et surtout, la mission souhaite que l'on quitte l'idée selon laquelle la mobilité est réservée aux enseignants en langues vivantes étrangères, alors qu'elle est transdisciplinaire, quel que soit le niveau de langue de ceux qui partent ou qui sont accueillis.

Principales recommandations

Recommandation n° 1 : créer un socle d'ouverture pédagogique à l'Europe à destination des futurs professeurs, étudiants de 1^{re} année du master MEEF, sous forme d'une mobilité hybride comprenant : un Module Europe, composante numérique immédiatement applicable à tous les étudiants dès 2022, et un Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA) de 7 à 10 jours de mobilité physique, progressivement généralisé à l'ensemble des étudiants.

Recommandation n° 2 : pour assurer une continuité pédagogique entre la licence Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) et le MEEF 1, orienter pédagogiquement le stage de quatre semaines en mobilité de L3 en vue de la future ouverture européenne des étudiants.

Recommandation n° 3 : encourager l'usage de la césure par les étudiants souhaitant s'engager dans une mobilité européenne longue, en levant notamment les obstacles réglementaires empêchant la suspension des contrats d'alternance pendant cette période.

Recommandation n° 4 : engager les universités à faire bénéficier dans les plus brefs délais l'ensemble de leurs étudiants, à commencer par ceux inscrits dans les Inspé, de la carte européenne d'étudiant et inciter tous les futurs professeurs à renseigner Europass.

Recommandation n° 5 : inciter fortement les professeurs dans le cadre de l'autoformation et de la formation tout au long de la vie à suivre un module d'initiation à la plateforme eTwinning.

Recommandation n° 6 : inciter les professeurs en Europe à la mobilité européenne et la reconnaître comme un temps de formation, y compris quand celle-ci est réalisée au cours des périodes de congés scolaires.

Recommandation n° 7 : assurer le jumelage pour tous d'ici la fin de l'année 2022 en faisant d'eTwinning l'instrument privilégié des partenariats scolaires.

Recommandation n° 8 : passer de 622 labels Euroscol à 1 500 en 2022 dans la dynamique de la PFUE.

Recommandation n° 9 : optimiser l'usage du dialogue stratégique annuel entre l'Administration centrale et les Recteurs pour identifier les enjeux européens et leur suivi. Mettre en place un groupe de travail impliquant le Conseil d'évaluation de l'École afin d'élaborer les indicateurs pertinents pour mesurer l'implication de l'établissement.

Recommandation n° 10 : structurer la mission et le pilotage des enseignants référents à l'action européenne et internationale (ERAEI) en les intégrant aux référents entourant le chef d'établissement du second degré, et en valorisant leur action au niveau académique.

Recommandation n° 11 : s'inspirer des Comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes (Coremob) pour faciliter les synergies entre les acteurs et faire des jumelages des villes un appui au développement des partenariats scolaires.

Recommandation n° 12 : créer des consortiums entre établissements relevant du même bassin de vie ou du périmètre du « conseil école-collège ».

Recommandation n° 13 : cibler en priorité dans l'attribution des financements du programme Erasmus+ les établissements situés en ruralité, dans les outre-mer et en REP, avec une attention particulière accordée aux lycées professionnels.

Recommandation n° 14 : mise en place d'ici 2025 d'une unité d'enseignement UE disciplinaire dispensée dans une langue européenne, au sein de chaque année des parcours MEEF et PPPE.

Développement des objectifs

Préalable : les effets positifs d'une expérience de mobilité

Toutes les études s'accordent sur les bénéfices attachés aux expériences de mobilité, y compris quand il s'agit de mobilités courtes.¹⁴

Du point de vue personnel, la mobilité est porteuse de réelles transformations dans les capacités relationnelles et psychosociales, dites *soft skills*, qui sont les compétences majeures du XXI^e siècle dont nos futures générations auront besoin dans un monde où au moins 60 % des métiers de demain n'existent pas encore.¹⁵

Du point de vue professionnel, la mobilité développe des compétences utiles au métier de professeur : « *Les enjeux de l'internationalisation de la formation des enseignants sont également très nombreux pour permettre la consolidation et l'accroissement des compétences professionnelles : compétences linguistiques, communicationnelles, pédagogiques, didactiques, disciplinaires. Elle rend manifestement les étudiants mieux armés pour faire face aux nombreuses implications et incertitudes du métier d'enseignant.* »¹⁶

Plus précisément, la mobilité introduit chez les futurs professeurs une posture réflexive¹⁷, engageant une transformation et un enrichissement des pratiques qui pourrait devenir la marque qualitative du professeur européen.

« *Moi, je défends qu'un enseignant doit être réflexif, sinon il enseigne 40 ans de la même façon, il doit avoir la capacité de prendre du recul, c'est comme l'acculturation à la recherche, la réflexivité peut être nourrie en étant confrontée à d'autres systèmes éducatifs et d'autres solutions aussi dans d'autres pays, qu'il ne reste pas à ronronner dans son exercice.* »¹⁸

Sortir de son univers routinier, et plus largement de son cadre de vie, offre une opportunité unique d'élargir l'horizon des élèves et des enseignants qui vivent ainsi une expérience profondément marquante. Il y a là aussi pour les jeunes un vecteur d'égalité des chances à ne pas négliger en termes de confiance en soi et de capacités à se projeter dans l'avenir et, pour les professeurs, un moyen exogène de créer un appel d'air dans la carrière, de redonner à certains la vigueur de leur motivation, d'accroître l'attractivité du métier : « *Nous avons organisé une journée Erasmus Days. Cela a été l'occasion d'une prise de conscience des enseignants qui ont découvert l'éventail des projets de mobilités, ce qui leur a donné une vision plus large et leur a énormément plu.* »¹⁹

¹⁴ L'observatoire Erasmus+ sous la direction de Laure Coudret-Laut. *Les effets des projets d'échanges scolaires Erasmus+ et eTwinning*. N° 16. Février 2021. <https://agence.erasmusplus.fr/publications/observatoire-erasmus-16/>

¹⁵ Cf. étude France Stratégie, *L'impact de l'Intelligence Artificielle sur l'emploi*, mars 2018 et Ernst & Young, *Les nouveaux métiers*, 2020.

¹⁶ Entretien d'un délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) avec Ilana Cicurel.

¹⁷ Cf. annexe : La posture réflexive

¹⁸ Entretien d'un directeur d'Inspé avec Ilana Cicurel.

¹⁹ Entretien d'une déléguée académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) avec Ilana Cicurel.

Du point de vue social – et la mission voudrait insister sur ce point –, c’est tout l’établissement qui bénéficie des retombées d’une mobilité et/ou d’un jumelage actif, et cela se manifeste par une amélioration notable du climat scolaire : « *Il y a un documentaire qui passera tout à l’heure sur France 2 à 13 h, c’est un sujet sur une école Erasmus+ de 10 classes, avec un projet d’école qui embarque tous les gamins. En virtuel, il y a 6 pays partenaires, et le climat scolaire a changé. Il y a un avant et un après, dans une école avec une population très mixte qui pourrait être difficile, le changement de climat est lié à ce projet Erasmus, c’est évident.* »²⁰

Du point de vue du citoyen, la mobilité vient renforcer l’appartenance à l’Europe. Elle dévoile certes l’importance de l’attachement à des valeurs et à une histoire, mais elle a surtout le grand mérite d’ancrer celles-ci de manière très concrète dans une expérience de vie partagée avec d’autres Européens. Chacun rentre chez soi fort d’une solidarité éprouvée, d’une curiosité assouvie et de nouvelles compétences interculturelles et civiques acquises. Le respect de l’autre, la tolérance sont les *items* qui reviennent majoritairement dans les enquêtes. Le sentiment d’être français en est également revivifié, particulièrement auprès de ceux qui n’en étaient pas forcément les plus conscients.

« *Et ce à quoi on assiste de manière inattendue au retour, c’est qu’ils reviennent transformés et souvent avec un sentiment d’appartenance à la France, de ce qui les fait français.* »²¹

L’ensemble de ces bénéfices est aujourd’hui plus accessible qu’hier, à la faveur des nouvelles habitudes de travail liées à la pandémie, qui ont accéléré l’appropriation des échanges virtuels, sans jamais pour autant occulter l’importance de l’accompagnement humain, des rencontres, et de la mobilité physique.

²⁰ Entretien d’une DAREIC avec Ilana Cicurel, le 6 juin 2021. Documentaire France 2 *Erasmus : des écoliers s’ouvrent à d’autres cultures européennes*. Diffusion journal de 13 h le 6 juin 2021. https://www.francetvinfo.fr/societe/enfance-et-adolescence/erasmus-des-ecoliers-s-ouvrent-a-d-autres-cultures-europeennes_4613451.html

²¹ Entretien d’une DAREIC avec Ilana Cicurel.

Les nouvelles potentialités d'Erasmus+

La simplification via l'accréditation

L'augmentation du budget Erasmus+ couplée à la simplification de l'accès au programme, notamment grâce au système d'accréditation Erasmus+, a pour objectif de rendre la mobilité accessible aussi à un plus grand nombre d'enseignants.

Le nouveau système d'accréditation Erasmus+ contribue à simplifier l'accès des établissements scolaires et de formation professionnelle aux financements Erasmus+. Les avantages de l'accréditation sont de :

- Permettre aux établissements d'obtenir régulièrement des financements Erasmus+ : une fois accrédité, l'établissement peut recevoir des fonds annuellement ;
- Développer une stratégie de mobilité sur le long terme centrée sur le projet de développement de l'établissement ;
- Stimuler la mise en place de coopérations durables entre établissements.

L'accréditation Erasmus+ peut être donnée à des consortiums. Les consortiums sont des regroupements d'établissements et/ou d'organisations actives dans le champ éducatif. Ceux-ci vont coopérer pour organiser la mobilité des apprenants et/ou du personnel. Cela permet par exemple à des établissements périphériques ou de petite taille d'accéder au programme à moindre coût. Cela peut aussi permettre à un rectorat d'organiser la mobilité des enseignants pour un ensemble d'établissements déterminés pour assurer leur inclusion.

Il revient aux organisations, notamment celles qui sont accréditées, de développer des partenariats avec des organisations « d'accueil » à l'étranger pour organiser leurs mobilités selon leurs besoins.

Il est à noter qu'il existe toujours la possibilité de soumettre des projets de courte durée pour les établissements ne souhaitant pas participer régulièrement à Erasmus+, ou souhaitant gagner en expérience avec la mobilité avant de demander une accréditation. Cet accès simplifié est accessible dans les secteurs de l'éducation scolaire, l'enseignement et la formation professionnels et la formation pour adultes.

La mobilité hybride

« La mobilité hybride désigne une mobilité physique de courte durée combinée à une composante virtuelle facilitant l'apprentissage collaboratif en ligne fondé sur l'échange et le travail en équipe. Cette composante virtuelle peut par exemple amener des apprenants de différents pays et de différentes filières d'études à se réunir en ligne pour y suivre des cours ou œuvrer collectivement et simultanément à l'accomplissement de tâches qui sont reconnues comme faisant partie de leur programme d'études. »

Définition du Guide Erasmus+

Cette forme de mobilité s'adresse aux étudiants de master qui ne sont pas en mesure de participer à une activité de mobilité physique de longue durée pour suivre des études ou effectuer un stage, par exemple, en raison de leur filière d'études.

La période de mobilité physique peut durer de 5 à 30 jours. Elle est associée à une composante virtuelle. Une activité de mobilité hybride à des fins d'études doit permettre d'obtenir au moins 3 crédits ECTS.

Le montant des bourses d'aide à la mobilité est indiqué dans le guide annuel, il ne dépend pas du pays de destination, mais de la durée de la mobilité physique.

Du 1 ^{er} au 14 ^e jours du séjour	70 euros / jour
Du 15 ^e au 30 jours du séjour	50 euros / jours

Il n'y a pas de ligne budgétaire spécifique pour ce programme de mobilité individuelle hybride, les financements sont compris dans l'enveloppe financière reçue par chaque établissement d'enseignement supérieur titulaire de la charte Erasmus pour porter les mobilités des étudiants, des enseignants-chercheurs et des personnels (action clé 1).

Les Académies européennes : un nouveau cadre institutionnel pour développer l'échange des bonnes pratiques et la mobilité des professeurs

L'initiative des Académies européennes Erasmus+ des enseignants est spécialement conçue pour soutenir les enseignants et les formateurs dans leur carrière en renforçant la coopération dans le domaine de la formation initiale et continue des enseignants.²²

Les échanges de bonnes pratiques ainsi que le travail de coopération sur des pratiques innovantes sont possibles entre des organisations basées dans différents pays participant au programme grâce aux partenariats de coopération.

Ces académies sont des projets de coopération d'une durée de trois ans visant à :

- Développer des pratiques innovantes sur des questions communes telles que l'utilisation des outils numériques et de l'apprentissage en ligne, l'éducation au développement durable, l'enseignement sensible à la dimension de genre, et l'inclusion à l'école ;
- Proposer des opportunités d'apprentissage telles que des cours communs ou des modules d'apprentissage à tous les stades de carrière des enseignants ;
- Encourager les opportunités de mobilité à des fins d'apprentissage afin de créer une collaboration durable entre enseignants et formateurs par-delà les frontières et contribuer à intégrer la mobilité dans les parcours de formation initiale et continue des enseignants.

²² <https://monprojet.erasmusplus.fr/academie-enseignants>

Objectif Europe 1 : Un socle européen partagé par une génération de nouveaux professeurs

« J'ai mis l'international au centre du programme des futurs professeurs pour la construction de l'identité professionnelle. En découvrant l'autre, je me construis moi-même. C'est le fondement, c'est la raison pour laquelle je mets l'accent sur la mobilité. L'effet de construction que ça amène est fondamental : ils déconstruisent leurs certitudes, et ils reconstruisent à un niveau supérieur à leur retour. Dans mon territoire, j'ai des jeunes qui habitent au fin fond du département. Aller à la ville la plus proche, c'est déjà le bout du monde pour eux. Avec leur départ, ils se construisent une conscience européenne, une culture européenne, c'est ça la priorité. Si je pouvais envoyer tous mes étudiants, ne serait-ce que 15 jours à l'étranger, je signe tout de suite. »²³

Systématiser la mobilité européenne des étudiants de master MEEF

Dans la formation des futurs enseignants, notre souci a été d'identifier un dispositif suffisamment central pour toucher, à terme, l'ensemble des futurs professeurs, et suffisamment circonscrit pour être applicable.

Jusqu'à présent, les mobilités transnationales européennes sont restées marginales dans la formation des professeurs en raison de deux freins majeurs : le minimum d'une durée de 8 semaines pour accéder au financement Erasmus+ dans le supérieur, et la place du concours en fin de première année de formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF 1).

La mission bénéficie d'un contexte doublement favorable, offrant une opportunité inédite d'inclure les étudiants futurs professeurs des Inspé dans la mobilité Erasmus+ :

- Le nouveau programme 2021-2027 introduit des conditions de mobilité plus courtes et plus souples, au travers notamment du dispositif des mobilités hybrides – mobilité physique de courte durée combinée à « *une composante virtuelle facilitant l'apprentissage collaboratif en ligne fondé sur l'échange et le travail en équipe* »²⁴ ;
- La refonte des maquettes du parcours MEEF qui déplace le concours en fin de seconde année du master et de nouvelles modalités du stage le rendant plus compatible avec une mobilité européenne.

La mission a identifié le stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) obligatoire au cours de la première année du master comme le dispositif idoine pour la mobilité européenne, tant du point de vue de la faisabilité que du point de vue pédagogique.

²³ Entretien d'un directeur d'Inspé avec Ilana Cicurel.

²⁴ Erasmus+, guide du programme (version 2, 2021) en date du 8 avril 2021.

Vers la création d'un SOPA Europe

La mission recommande la création d'un SOPA Europe sous forme d'une mobilité hybride de 2 semaines massées (parmi les 6 semaines de SOPA en MEEF 1) :

- Dans sa partie virtuelle : un Module Europe à intégrer au sein des UE existantes au choix des Inspé, pour un accompagnement dans la préparation à l'observation de la mobilité dans ses dimensions de pédagogie pratique et disciplinaire, ainsi qu'un travail de posture réflexive dans la comparaison des modes didactiques, et une initiation à eTwinning avec, entre autres, une expérimentation de classes partagées en amont et en aval et des interventions d'experts européens.
- Dans sa partie physique : 7 à 10 jours d'observation et d'acculturation au sein d'une classe d'un établissement européen.

À terme, le Module Europe pourrait être une préfiguration d'un module progressivement enseigné dans l'ensemble des États membres et devenir ainsi un des résultats tangibles des Académies européennes des enseignants. Un échange avec Sophia Eriksson, Michael Teutsch, et Guillaume Jagle de la DG EAC a permis de confirmer que cette hypothèse s'inscrit clairement dans les finalités poursuivies par l'Espace européen de l'Éducation. À cet égard, associer au travail d'élaboration de ce module les partenaires européens existants serait souhaitable.

Comme l'indiquent le guide Erasmus+ et le courrier spécifique adressé à Ilana Cicurel par la DG EAC :

« Il est à noter que les établissements d'enseignement supérieur en possession d'une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) peuvent aussi organiser des programmes intensifs hybrides qui combinent une mobilité physique de 5 à 30 jours avec une composante virtuelle. »

Il est à noter que tous les étudiants, notamment ceux qui ne peuvent pas participer à une activité de mobilité physique de longue durée à des fins d'études ou de stage, peuvent combiner une activité de mobilité physique plus courte avec une composante virtuelle.

En outre, tous les étudiants peuvent participer à des programmes intensifs hybrides. Le cas échéant, la période de mobilité physique doit durer entre 5 et 30 jours et se doubler d'une composante virtuelle obligatoire facilitant l'apprentissage collaboratif en ligne fondé sur l'échange et le travail en équipe. Une activité de mobilité hybride à des fins d'études doit permettre d'obtenir au moins 3 crédits ECTS. »

La mission recommande une généralisation du SOPA Europe afin de toucher progressivement l'ensemble d'une génération d'enseignants,²⁵ avec un effet démultiplicateur sur les élèves que ces professeurs auront dans leur classe, sachant que, dans la phase transitoire, les étudiants ne partant pas bénéficieront de la part virtuelle de l'enseignement et de l'expérience européenne. L'initiation aux usages de la plateforme eTwinning sera proposée à tous et associée à des expérimentations pédagogiques marquantes.

²⁵ À noter qu'une partie des enseignants du second degré ne préparent pas le concours via le master MEEF, puisque presque la moitié des candidats viennent des masters classiques et 54,9 % des Inspé. Le chiffre est de 91 % des enseignants en premier degré.

Il est par ailleurs important de conserver à l'esprit que la période de mobilité en Europe concerne un maximum de 10 jours, permettant ainsi aux étudiants d'effectuer le reste du SOPA dans un établissement français, comme c'est le cas actuellement.

La valorisation de l'acquis SOPA Europe doit prendre pleinement sa place dans le cadre de l'Oral 2 de l'épreuve d'entretien du concours,²⁶ lorsque le candidat présente en cinq minutes des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant entre autres expériences « les périodes de formation à l'étranger ».

Méthodologie et calendrier de déploiement du SOPA Europe

Une méthodologie de co-construction, portée par le réseau national des Inspé, sera privilégiée. À cet effet, un groupe de travail porté par un minimum d'un tiers des Inspé identifiés par la mission s'engagera dans l'élaboration du Module Europe au SOPA, dimension virtuelle du SOPA, ainsi qu'à l'expérimentation pilote du SOPA Europe pour janvier 2022.

Année 2021/22 :

Finalisation du Module Europe en janvier 2022. Expérimentation pilote dans 2/3 des Inspé ; 5 à 10 % de la cohorte en mobilité sortante à partir de février 2022 (sur 26 500 étudiants), soit un budget, en termes de bourses Erasmus+ d'aide à la mobilité, de l'ordre de 1,30 million d'euros maximum pour une mobilité de 7 jours et de 1,86 million d'euros pour une mobilité de 10 jours.²⁷

Rentrée 2022/23 :

100 % des étudiants susceptibles de bénéficier du Module Europe ;
Un quart à un tiers de la cohorte effectue une mobilité sortante (soit un budget de bourses Erasmus+ sur la base de 26 500 étudiants inscrits en première année, soit autour de 6 625 à 8 850 étudiants, pour un budget maximum de 4,34 millions d'euros si la mobilité dure 7 jours et 6,19 millions d'euros pour une mobilité de 10 jours).

Rentrée 2024/25 :

100 % des étudiants susceptibles de bénéficier du Module Europe ;
La moitié à deux tiers de la cohorte en mobilité sortante, entre 12 800 à 17 700 étudiants, pour un budget de 8,68 millions d'euros pour 7 jours et 12,40 millions d'euros pour 10 jours.

Rentrée 2025 :

SOPA Europe généralisé pour un budget de bourses de l'ordre de 13 millions d'euros pour 7 jours de mobilité et de 18,55 millions d'euros pour 10 jours.²⁸

²⁶ Cf. arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

²⁷ Des bourses d'aide à la mobilité sont disponibles par le programme Erasmus+ dans le cas de mobilités courtes et se calculent ainsi : du 1^{er} au 14^e jour de mobilité, l'aide est de 70 euros par jour, puis du 15^e au 30^e jour, l'aide passe alors à 50 euros par jour.

²⁸ Le budget annuel peut paraître important, cependant la mission tient à rappeler la progressivité annuelle du budget du programme Erasmus+ porté par l'agence nationale Erasmus+ Éducation et Formation. En 2021, en début de programme, le budget global pour les mobilités de l'enseignement supérieur est de 84 millions d'euros (en fin du programme précédent, celui-ci était de 100 millions d'euros pour 55 000 mobilités études et stages environ). La mission pense que la hausse du budget pour la période 2021-2027 du programme devrait pouvoir absorber une grande partie de la hausse du nombre de mobilités induites par le déploiement du programme SOPA Europe.

Cette montée en puissance doit s'entendre dans le cadre du déploiement des académies européennes des professeurs, qui faciliteront grandement les mises en réseau et échanges de professeurs.

Par ailleurs, la mission recommande au réseau des Inspé de se constituer dès maintenant en un consortium accrédité par l'agence nationale Erasmus+ éducation et formation.²⁹

En effet, en se constituant ainsi, le réseau des Inspé pourra bénéficier directement des fonds pour distribuer les bourses à l'ensemble de leurs étudiants en s'affranchissant de la dépendance de la politique européenne et internationale de leur université de rattachement, et de surcroît pourra donner une visibilité très forte à cette action très spécifique.

Cette disposition en consortiums, combinée à la stratégie de montée en puissance du dispositif au sein des futurs professeurs dans laquelle elle s'inscrit, sera l'occasion de négocier la possibilité de bénéficier des fonds dédiés à la formation initiale dans l'enveloppe Erasmus+.³⁰

Recommandation n°1 : créer un socle d'ouverture pédagogique à l'Europe à destination des futurs professeurs, étudiants de 1^{re} année du master MEEF, sous forme d'une mobilité hybride, comprenant un Module Europe, composante numérique immédiatement applicable à tous les étudiants dès 2022, et un Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA) de 7 à 10 jours de mobilité physique, progressivement généralisée à l'ensemble des étudiants.



²⁹ L'accréditation Erasmus+ est à présenter au cours de l'automne et, une fois obtenue, elle reste valable le temps du programme, c'est à dire ici jusqu'en 2027.

³⁰ À l'heure actuelle, les futurs professeurs sont liés exclusivement à l'enveloppe dédiée au supérieur.

Donner toute sa place à la mobilité européenne dans la licence Parcours préparatoire au Professorat des Écoles

Le Parcours préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) est un diplôme national de licence qui permet aux néo-bacheliers d'entrer dans une formation diplômante universitaire de premier cycle permettant de se préparer à devenir professeur des écoles.

À la suite d'un premier appel à manifestation d'intérêt en octobre 2020, 24 projets de Parcours préparatoire au Professorat des Écoles ont été retenus en décembre 2020, couvrant 22 académies associant une université et un lycée et qui seront expérimentés à partir de la rentrée universitaire de septembre 2021.

Ce sont des parcours de licence dont les capacités d'accueil sont de l'ordre de 30 étudiants, et suivant les universités qui proposent cette nouvelle formation, les disciplines supports sont adossées aux disciplines suivantes : mathématiques, lettres, sciences de l'éducation, sciences, administration économique et sociale, STAPS, arts plastiques.³¹ Cette formation s'effectue en alternance au lycée et à l'université, où le temps passé à l'université augmente chaque année. La dernière année de licence doit se conclure par un stage de quatre semaines en mobilité à l'étranger.

À ce jour, puisque la formation commence en septembre 2021, seule la première année de cette licence Parcours préparatoire au Professorat des Écoles est aujourd'hui stabilisée. La seconde année est en cours de construction afin d'accueillir la première cohorte en septembre 2022, et la troisième année qui sera ouverte en septembre 2023 est encore le fruit d'une réflexion de la part des responsables pédagogiques, en particulier en ce qui concerne le stage final.

Le cahier des charges de cette formation précise que ce stage de L3 est une mobilité de minimum 4 semaines massées à l'étranger créditée de 6 ECTS. Il doit s'agir soit d'un stage de renforcement linguistique à l'étranger pour les étudiants ayant besoin de renforcer leurs acquis linguistiques, ou d'un stage d'observation d'un autre système éducatif (en langue étrangère) pour les étudiants présentant un niveau en langue avéré.

La mission a souhaité concentrer son attention sur ce stage à mobilité internationale, considérant qu'il présente le ferment pour amplifier les mobilités transnationales européennes des futurs professeurs. Dans une première intention, il avait été trouvé judicieux de proposer un allongement de ce stage de 4 à 8 semaines, afin que ce dernier soit éligible au financement des bourses Erasmus, mais les dates habituelles des jurys rectoraux de Licence ne permettent pas un tel dépassement dans l'agenda de l'année universitaire et empêchent la faisabilité d'une telle proposition.

³¹ La liste des 24 premières licences PPPE est disponible sur un des sites du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98901/de-la-licence-au-master-meef.html>

Aussi, la mission insiste sur la continuité pédagogique entre le stage de troisième année de licence et l'ouverture européenne que constitue le SOPA Europe et son Module Europe préconisé de première année de MEEF.

Recommandation n° 2 : pour assurer une continuité pédagogique entre la licence Parcours préparatoire au Professorat des Écoles et le MEEF 1, orienter pédagogiquement le stage de quatre semaines en mobilité de L3 en vue de la future ouverture européenne des étudiants.



Favoriser une année de césure au cours de la formation universitaire des futurs professeurs

La césure est un dispositif facultatif qui permet de suspendre une formation pendant une année universitaire maximum. Son principe est fixé par le décret du 18 mai 2018³² et s'appuie sur une circulaire publiée en 2019 au Bulletin officiel du MESRI.³³ Une mobilité européenne, sous forme de stage par exemple, constitue une des possibilités parmi les nombreuses formes que peut prendre une césure au cours d'une formation universitaire. La césure peut être couverte par une bourse de mobilité Erasmus sous réserve qu'il s'agisse bien d'un stage. À noter que les étudiants diplômés de moins d'un an, s'ils conservent une inscription avec leur établissement d'origine, peuvent bénéficier de cette bourse. Notre analyse montre qu'il y a trois moments clés au cours desquels l'étudiant futur professeur peut s'engager dans une année de césure lors de sa formation :

	Avantage(s)	Inconvénient(s)	Commentaire(s)
Entre la L3 et l'accès au master MEEF	Entre deux cycles d'études	Absence d'expérience face à des élèves sauf pour les étudiants issus de la licence PPPE	S'assurer que l'étudiant engagé dans la mobilité soit bien recruté dans le master MEEF avant son année de césure (sécurité sur son avenir et sa poursuite d'études)
Entre les deux années de master MEEF	Renforcement de la formation avec une expérience à l'étranger Valorisation à l'oral du concours	En phase de préparation du concours	Peut sembler être le meilleur moment si les futurs professeurs ne considèrent pas cette année de césure comme un risque pour la réussite au concours de fin de master
À l'issue du master MEEF (avant d'effectuer l'année de stage)	Concours acquis (esprit libre) Muni d'une 1 ^{re} expérience pédagogique Connaissance des attendus du métier Pas encore installé géographiquement	Décaler d'une année la prise de fonction à attente forte des académies de pourvoir en enseignants les établissements (en particulier dans certaines disciplines jugées en tension)	À l'instar des candidats à l'agrégation, autoriser les candidats à la mobilité d'une année à suspendre leur prise de fonction. Reste à évaluer l'impact sur le flux des entrées des enseignants, sachant que cela peut créer un manque sur une année qui peut, si des « ratio » de mobilités sont posés, être anticipé et finalement ne peser que sur la première année.

³² Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur.

³³ Bulletin officiel n° 15 du 11 avril 2019 : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=140597&cbo=1

La mission recommande qu'une réflexion soit engagée au sein des universités et de leurs Inspé, de manière à proposer la césure aux étudiants au cours de leur parcours de formation.

Une attention particulière doit être également portée par la Direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports sur la possibilité de décaler d'une année la prise de fonction des enseignants à la suite de la réussite au concours afin de leur donner la possibilité de s'engager sur une année de césure pour parfaire leur expérience au sein d'un établissement scolaire de l'un des États membres de l'Union européenne.

Dans les cas de cursus pré-professionnalisants, la mission recommande la suspension du contrat d'alternance des assistants d'éducation en pré-professionnalisation (AED) le temps de la césure (6 mois en fin de L3 et en début de M1) et de rendre ce déblocage réglementaire opérationnel dès la rentrée 2022.

De même, la reconnaissance académique de l'année du stage d'adaptation chez le partenaire européen une fois le concours réussi dans le cas des diplômes conjoints de master MEEF est à régler.³⁴

Recommandation n° 3 : encourager l'usage de la césure par les étudiants souhaitant s'engager dans une mobilité européenne longue, en levant notamment les obstacles réglementaires empêchant la suspension des contrats d'alternance pendant cette période.



³⁴ Cf. le cas du master conjoint Dijon-Mayence, en annexe.

Le sentiment d'appartenance à la communauté des étudiants de l'Union européenne passe par la généralisation de la carte européenne d'étudiant

Il apparaît important pour la mission d'amplifier le sentiment d'appartenance des futurs professeurs à la communauté des étudiants européens. À cette fin, la mission encourage fortement les Inspé, et donc leurs universités supports, à déployer au plus vite la carte européenne d'étudiant et d'en faire bénéficier chaque étudiant de master MEEF.

La carte d'étudiant européenne n'est pas une carte de plus, c'est un outil numérique qui facilite les démarches administratives pour l'organisation et la mise en œuvre des mobilités dans le cadre du programme Erasmus+, avant, pendant et à la suite du séjour. Elle inclut un accès à des cours en ligne et des services proposés par les établissements d'enseignement supérieur. À terme, cette carte permettra également des accès à tarif réduit à des activités culturelles dans l'ensemble de l'Union européenne.

Cette carte constitue par ailleurs une brique essentielle au développement du dialogue dématérialisé entre les établissements du programme *Erasmus Without Paper* comme la gestion des contrats pédagogiques, des accords interinstitutionnels et l'échange d'informations concernant la désignation et l'acceptation des étudiants, ainsi que des relevés de notes liés à la mobilité des étudiants.³⁵

Pour marquer durablement cette appartenance à l'Union européenne des futurs professeurs, la mission recommande également que ces étudiants, mais aussi les actuels professeurs des premier et second degrés, s'engagent dans la démarche d'une inscription à l'Europass.

Ainsi, au fur et à mesure du développement de leur carrière et de l'acquisition de nouvelles compétences, les professeurs enrichiront progressivement les cinq rubriques qui composent l'Europass.³⁶ Initiative de la Commission européenne via la Direction générale éducation audiovisuelle et culture (DG EAC), cet outil permet d'aider les citoyens à présenter leurs compétences et qualifications afin de favoriser la mobilité géographique et professionnelle. Cela peut s'apparenter à un portfolio dématérialisé où, au cours de sa carrière, le citoyen européen enrichit son CV en ligne, renseigne ses compétences linguistiques et ses mobilités, et place ses diplômes et suppléments au diplôme.

Recommandation n° 4 : engager les universités à faire bénéficier dans les plus brefs délais l'ensemble de leurs étudiants, à commencer par ceux inscrits dans les Inspé, de la carte européenne d'étudiant et inciter tous les futurs professeurs à renseigner Europass.

³⁵ https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr et sur le site web de l'agence Nationale Erasmus Éducation et Formation : <https://agence.erasmusplus.fr/carte-etudiante-europeenne/>

³⁶ Cf. annexe : Focus sur Europass.

La mobilité européenne dans la formation continue des professeurs tout au long de leur carrière

Pour un continuum du parcours européen, la mobilité s'inscrit naturellement dans la formation continue des professeurs tout au long de leur carrière.

Au-delà de mobilités pouvant être menées à l'occasion d'un séjour scolaire linguistique avec leur classe, il est important que les professeurs déjà en fonction, mais aussi ceux qui le seront dans le futur, puissent comparer leurs pratiques pédagogiques avec celles de leurs homologues européens et s'enrichir de leurs bonnes pratiques.

Cette formation tout au long de la vie peut prendre plusieurs aspects, dont certains n'imposent pas forcément une mobilité physique. À titre d'illustration, dans le cadre du temps d'autoformation des professeurs des écoles, la mission souhaite voir les enseignants se saisir d'un moment afin de se familiariser avec l'usage d'eTwinning³⁷, via les tutoriels de formation mis à leur disposition sur la plateforme.



Il pourrait être également envisagé à terme de mettre à disposition de la communauté enseignante, dans son ensemble, le Module Europe de formation en ligne (composante virtuelle du SOPA Europe) proposé aux étudiants du master MEEF dans le cadre de leur SOPA Europe.

De ce point de vue, l'action Jean Monnet « Formations des enseignants » pourrait faire partie des financements à envisager. Les principaux objectifs de cette action sont les suivants :

- Permettre aux établissements scolaires et aux prestataires d'EFPP de renforcer les connaissances sur l'UE de leur personnel enseignant.
- Faire des propositions de formations structurées sur des sujets relatifs à l'UE pour les établissements scolaires et les prestataires d'EFPP, fournir des contenus et des méthodologies pour les enseignants qui enseignent à différents niveaux et qui ont différentes formations et expériences ;
- Dispenser des formations spécifiques individuelles ou collectives (modulaires, résidentielles, hybrides ou en ligne) aux enseignants intéressés par l'UE et désireux d'intégrer les sujets sur l'UE dans leur travail quotidien ;
- Renforcer la confiance des enseignants dans l'intégration d'une perspective européenne dans leur travail quotidien.

³⁷ Cf. en annexe.

Appliquées dans le nouveau programme Erasmus au scolaire, les actions Jean Monnet s'appuient sur le développement de contenus sur les valeurs, pris en main par les enseignants eux-mêmes et disponibles sur la plateforme School Education Gateway³⁸ qui relie les enseignants entre eux.

En outre, les dispositifs de soutien à la mobilité du programme Erasmus+ permettent de courts séjours dans le cadre de la formation professionnelle.

La mission a pleinement conscience qu'engager des enseignants dans une mobilité pendant la période scolaire peut présenter des difficultés en termes de remplacement des enseignants. Raison pour laquelle la mission recommande les séjours brefs, qui peuvent prendre diverses formes comme celle du *job shadowing* (c'est-à-dire un séjour avec une co-intervention du professeur en mobilité avec son homologue dans l'établissement d'accueil) se faisant au cours des congés scolaires français.

Ces séjours même brefs constituent des éléments de formation qui entraînent l'acquisition de nouvelles compétences. Ils ne peuvent être assimilés, comme cela est parfois interprété, comme un temps de vacances.

C'est pourquoi la mission recommande que ces temps de formation avec mobilité soient reconnus par l'Institution et puissent ainsi bénéficier d'une allocation de formation, comme défini par le décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019.

L'ensemble de ces mobilités représente à la fois un temps de respiration pour les enseignants et une opportunité de bousculer positivement les habitudes dans l'esprit de personnalisation de leur parcours initié par le Grenelle de l'éducation.

Recommandation n° 5: inciter fortement les professeurs dans le cadre de l'autoformation et de la formation tout au long de la vie à suivre un module d'initiation à la plateforme eTwinning.

Recommandation n° 6: inciter les professeurs en Europe à la mobilité européenne et la reconnaître comme un temps de formation, y compris quand celle-ci est réalisée au cours des périodes de congés scolaires.

³⁸ Cf. en annexe.

Objectif Europe 2 : le jumelage pour tous

« Imaginez ce que serait aujourd'hui le corps électoral européen si, depuis Adenauer et De Gaulle, nous avions envoyé des générations d'élèves depuis la sixième en échanges à travers l'Europe. »³⁹

La mission vise un essaimage volontariste ancré dans une politique de partenariats et d'acculturation dans les établissements, afin de construire un effet durable en s'appuyant sur les effets d'incitation et d'accélération rendus possibles par la perspective de la Présidence française de l'Union européenne.

La mission a repéré deux bonnes pratiques exportables à tous :

- L'académie de Metz-Nancy, après avoir lancé le défi du passage à 100 % d'établissements avec au moins 1 partenaire dans la circulaire de rentrée 2017⁴⁰ et déclaré l'année 2020-2021 année de « l'international », a fait passer le pourcentage des établissements menant des partenariats de 58 % en 2018 à 92 % en juin 2021, dont 75 % avec les pays européens, et a observé un accroissement notable du nombre d'établissements labellisés Euroscol (+14 en 2020-2021)⁴¹.

Cette dynamique repose sur un maillage du territoire porté par 5 correspondants attachés aux délégués académiques aux relations européennes et internationales (DAREIC) en charge de l'animation internationale (indemnisés chacun à hauteur de 3 IMP, soit 6 heures par semaine). La relation de confiance instituée avec les chefs d'établissement et les enseignants a été l'un des éléments clés de ce dispositif.

- L'école de Cissé Puy-Lonchard dans la Vienne apparaît aujourd'hui comme un modèle d'ouverture européenne dans sa pédagogie. Cette nouvelle compétence est née d'un projet clé en main initié par la conseillère pédagogique académique, Madame Barbara Richard, qui a permis de monter un projet interdisciplinaire avec un accompagnement dans les classes et une initiation à l'outil eTwinning. Aujourd'hui, le projet touche plus de 60 classes dans l'académie et au-delà, via le partage des ressources des plateformes numériques européennes.

Ont été sollicités le chef d'établissement, les enseignants, les inspecteurs d'académie pour des regards croisés sur une thématique commune, entraînant par un effet boule de neige les premiers pas d'une ouverture européenne et internationale. Dans cette dynamique, 7 écoles dans le département sont labellisées Euroscol en 2021.

³⁹ Daniel Pennac dans un entretien avec Ilana Cicurel.

⁴⁰ Initié par Madame la Rectrice Florence Robine et repris dans ses axes stratégiques pour 2018.

⁴¹ Cf. documents en annexe.

« C'est un grand plaisir d'être avec les enfants qui vont faire l'Europe. L'apprentissage précoce des langues et les approches ludiques de la construction européenne permettent de s'ouvrir à l'autre. C'est exactement ce dont on a besoin quand on parle d'Europe aujourd'hui. Il ne faut pas des choses compliquées, lointaines, techniques, mais bien du concret. Ici, on a vu des élus, des enseignants, des enfants engagés. Cet enthousiasme incroyable fait du bien. »⁴²

Ces pratiques, au lieu de faire reposer les projets de mobilité sur les bonnes volontés de tel ou tel enseignant ou personnel de l'établissement, fragilisant ainsi les transmissions de compétences dans les cas de départ à la retraite ou de mutation, et épuisant les ressources humaines dans un bénévolat non reconnu et souvent mal vécu au cours du temps, misent sur une procédure de mutualisation des ressources.

La multitude des appels à projets européens et parfois leur complexité rendent encore plus nécessaire ce type d'approche. Le rôle des enseignants référents à l'action européenne et internationale (ERAEI) présents dans les établissements du second degré apparaît alors central. Pour autant, à l'heure actuelle, l'absence de coordination suffisamment proche de ces acteurs, ainsi que l'absence de valorisation officielle de cette fonction ont pour inconvénients :

- l'absence de pilotage coordonné au niveau national à l'appui d'une véritable politique d'ouverture européenne ;
- la fragilité de la continuité de l'action qui reste attachée à la présence d'un enseignant motivé au sein de l'établissement ;
- l'absence d'amortissement des investissements importants liée à la faible capacité d'essaimage et de mutualisation, de même que celui d'outils aux effets démultiplicateurs ;
- le déficit de captation de fonds européens importants, comme les actions Jean Monnet ;
- la différence de traitement perçue comme une inégalité au regard de référents tels que les RUPEN ou les référents arts, bénéficiant d'une valorisation de leur investissement par le biais d'indemnités pour mission particulière (IMP).

Ce qui du point de vue de l'évaluation des politiques éducatives renvoie à ce questionnement de Madame Béatrice Gille, présidente du Conseil d'évaluation de l'École :

« À quelle condition un projet devient-il structurant pour l'établissement au-delà des personnes qui le portent ? Cela reste dépendant des personnes, on n'a pas encore trouvé les moyens de le faire reposer sur des personnalités et de le rendre structurel. Sur le plan de la méthode, cela devient structurant et d'autant plus efficace que quand il disparaîtra, tout ça disparaîtra avec elles et ce sera extrêmement dommageable. C'est le fondement de l'évaluation de notre éducation : qu'est-ce qu'on dépense, fléché pour qui et avec quels effets ? »⁴³

⁴² Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, dans le cadre de la visite d'une école à Cissé

⁴³ Entretien oral avec Ilana Cicurel, le 25 juin 2021.

Le jumelage pour tous via eTwinning d'ici la fin de l'année 2022

À l'heure actuelle, 48 % des écoles et collèges disposent d'au moins un partenariat scolaire. L'objectif est de profiter de la dynamique de la PFUE pour atteindre 100 % des établissements français jumelés avec un établissement européen via eTwinning dès 2022.⁴⁴

L'année de la PFUE pourrait ainsi être l'occasion de l'annonce du défi de 100 % de jumelage numérique d'ici la fin de l'année 2022, avec la mise en place de dispositifs *ad hoc*.

Dans l'objectif d'amplifier les mobilités des élèves et de leurs professeurs, que ces mobilités soient physiques ou virtuelles, la mission propose que 100 % des écoles, collèges et lycées bénéficient d'au moins un jumelage numérique avec un établissement européen d'ici la fin de l'année 2022.

La plateforme eTwinning sera l'instrument clé de cette montée en puissance des jumelages. Lancée en 2005 en tant qu'action principale du programme eLearning de la Commission européenne, eTwinning fait partie intégrante depuis 2014 d'Erasmus+.

Cette action européenne offre aux enseignants des pays participants la possibilité d'entrer en contact afin de mener des projets d'échanges à distance avec leurs élèves à l'aide des outils numériques. La plateforme met à disposition des outils de communication et d'échanges pour des projets communs, tous gratuits et sécurisés. Ces projets dépassent largement les apprentissages linguistiques et concernent toute forme d'activité et d'échange. L'expérience partenariale développée par l'école de Cissé en est une illustration.



Chaque pays participant à cette action est doté d'un bureau d'assistance nationale (BAN) – en France, Canopé – qui fournit un soutien pédagogique et technique aux enseignants inscrits, via un réseau d'ambassadeurs eTwinning.

Aujourd'hui, seuls 10 % des enseignants français l'utilisent, alors que près d'un million d'enseignants européens en sont les utilisateurs dans 43 pays.

Or, la plateforme permet une recherche ultra-rapide de jumelages à travers un forum de demandes et accompagne la mise en place de ces jumelages par un dispositif pédagogique performant, ce qui en fait un accélérateur du développement des jumelages, dès lors que son usage sera largement partagé.

⁴⁴ Cf. annexe : Focus sur eTwinning.

À cet effet, la mission recommande un soutien à l'équipe française eTwinning pour lui permettre de suivre la montée en puissance attendue de ses utilisateurs.

La majorité des enseignants et responsables d'établissements interrogés ont pu constater des effets sur l'acquisition de valeurs et attitudes favorables à l'émergence d'une culture démocratique (89 % des répondants à l'enquête), tels que le respect de l'autre, le sentiment de responsabilité dans la mise en œuvre des projets, l'esprit civique des élèves et leur tolérance envers les autres, ainsi que la capacité de réflexion critique, d'écoute et d'observation, d'empathie, et de coopération.

Les projets poussent les jeunes à davantage de solidarité entre eux, à développer de la curiosité, à en faire des citoyens éveillés et dotés de compétences interculturelles et civiques.⁴⁵

La mission recommande la systématisation de son usage par les enseignants, grâce aux ambassadeurs du réseau eTwinning, ainsi que des ERAEI formés à cet effet.



Les Erasmus Days des 14-15-16 octobre 2021 seront l'occasion d'une opération à l'échelle européenne de speed dating. Via eTwinning, la coopération entre les établissements scolaires et du supérieur à travers l'Europe pourra être mise en pratique à grande échelle.

La mission recommande que tous les établissements des premier et second degrés se saisissent des Erasmus Days, inscrivent leurs actions sur le site internet dédié qui chaque année les recense et participent au speed dating.

Recommandation n° 7 : assurer le jumelage pour tous d'ici la fin de l'année 2022 en faisant d'eTwinning l'instrument privilégié des partenariats scolaires.

⁴⁵ L'observatoire Erasmus+ sous la direction de Laure Coudret-Laut. *Les effets des projets d'échanges scolaires Erasmus+ et eTwinning*. N° 16. Février 2021. <https://agence.erasmusplus.fr/publications/observatoire-erasmus-16/>

Le doublement au moins des établissements labellisés Euroscol en 2022

Plus de visibilité pourra être donnée à la labellisation « Euroscol »⁴⁶ des écoles et des établissements privés sous contrat et publics reconnus pour s'inscrire dans une dynamique européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens. L'objectif pour 2022 est de passer de 622 labels (en moyenne 21 par académie) à 1 500, avec une priorité donnée aux territoires ruraux.

Ce label s'inscrit dans une démarche de qualité globale. Il participe notamment au plan d'actions nationales pour l'apprentissage des langues vivantes étrangères. Ce label est délivré par le recteur sur la base d'un cahier des charges académique décliné en fonction du contexte régional. Il a pour objectif de rendre visibles l'offre de formation et les actions menées en faveur des élèves, des personnels, des familles et des partenaires de l'École.

Recommandation n° 8 : passer de 622 labels Euroscol à 1500 en 2022 dans la dynamique de la PFUE.

Forte de cette dynamique, la question de la reconnaissance des parcours scolaires des élèves en Europe peut devenir un élément facilitateur aux mobilités longues. Aujourd'hui, seuls les échanges franco-allemands en classe de seconde sont dotés d'un système de reconnaissance réciproque. Or, reconnaître les acquis d'apprentissage pour les participants à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage transfrontières est une des priorités spécifiques pour les projets en soutien à la coopération (action clé 2) dans le domaine de l'enseignement scolaire du nouveau programme Erasmus+.

Aussi, les échanges de type Sauzay-Voltaire⁴⁷ qui portent ces projets de scolarisation européenne de long terme pourraient être encouragés, soutenus et développés, et étendus à d'autres zones géographiques telles l'Italie et l'Espagne. La mission conseille alors de s'appuyer sur l'expertise d'un organisme comme l'OFAJ.

⁴⁶ Cf. annexe Euroscol.

⁴⁷ Cf. annexe Sauzay-Voltaire

100 % de partenariats scolaires comme objectif prioritaire

Pour atteindre la systématisation des partenariats, notre principe directeur a été de définir le seuil de structuration de pilotage en deçà duquel il serait difficile d'obtenir un résultat significatif sur le plan national.

Pour un cadrage renforcé du développement de l'usage d'eTwinning et de cette politique d'essaimage, la mission recommande de :

- Optimiser l'usage du dialogue stratégique annuel entre l'Administration centrale et les Recteurs pour permettre une identification de l'enjeu européen et son suivi, sur la base de circulaires régulières émanant du MENJS, de la DGESCO et/ou de la DREIC, afin de fixer les grandes lignes d'une politique européenne dans le domaine scolaire ;
- Élaborer une politique d'évaluation de l'action européenne des établissements en lien avec le Conseil d'évaluation de l'École dont la première étape est la mise en place d'un groupe de travail pour concevoir les critères d'évaluation pertinents d'une politique européenne permettant d'aboutir à un diagnostic ;
- Intégrer l'enseignant référent à l'action européenne et internationale au sein de l'équipe construite autour du chef d'établissement dans l'esprit de la dynamique collective insufflée par le Grenelle de l'éducation ;
- Inciter les Recteurs à mettre en place des correspondants DAREIC, au niveau local (bassin/département), sur le modèle de l'académie de Metz-Nancy⁴⁸ (3-5 en fonction du nombre d'établissements des premier et second degrés, et de la taille du territoire de l'académie à couvrir), pour un effet de levier maximum avec un investissement financier circonscrit. Ce dispositif est conseillé comme effet de levier pour l'année de la PFUE ;

Structurer le parcours de formation et calibrer les missions des enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAEI) auprès des chefs d'établissement en assurant une valorisation de leur mission (carrière, IMP...).

⁴⁸ Cf. supra.

La mission préconise de reconnaître les ERAEI et de les soutenir dans leur mission par :

- une feuille de route pour la mise en œuvre des priorités de l'année de l'Europe en matière de partenariats et de mobilités, avec une attention particulière accordée à la participation de l'élaboration du projet d'établissement, en fonction du calendrier, ainsi qu'à la rédaction annuelle du bilan de l'ouverture internationale de l'établissement⁴⁹. La DAREIC peut ainsi donner des objectifs précis en termes de développement des actions en faveur d'une meilleure ouverture pédagogique à l'Europe, en lien avec le projet académique et le projet d'établissement ;
- une formation renforcée aux outils eTwinning et School Education Gateway⁵⁰, en lien avec la DAREIC ;
- une mise en réseau des ERAEI via la DAREIC et, le cas échéant, le ou les correspondants DAREIC, pour un meilleur partage des bonnes pratiques et des dernières informations concernant les applications du nouveau programme Erasmus+ 2021-2027 ;
- un plan de valorisation de ces personnels, au niveau académique – un travail sur les circuits financiers afin que les « frais de gestion » du programme Erasmus+ attachés aux financements soient attribués aux porteurs de projets européens.

Recommandation n° 9 : optimiser l'usage du dialogue stratégique annuel entre l'Administration centrale et les Recteurs pour identifier les enjeux européens et leur suivi. Mettre en place un groupe de travail impliquant le Conseil d'évaluation de l'École afin d'élaborer les indicateurs pertinents pour mesurer l'implication de l'établissement.

Recommandation n° 10 : structurer la mission et le pilotage des enseignants référents à l'action européenne et internationale (ERAEI) en les intégrant aux référents entourant le chef d'établissement du second degré et valorisant leur action au niveau académique.

⁴⁹ Source : « Coopération éducative européenne et internationale : politique d'ouverture et de mobilité, moyens, actions et évaluation » – Bulletin officiel n° 44 du 26 novembre 2009 (<https://www.education.gouv.fr/bo/2009/44/menc0913416c.htm>).

⁵⁰ Cf. annexes eTwinning et School Education Gateway.

Objectif Europe 3 : L'école met l'Europe au cœur du village

« Parler d'Europe à partir de l'école, c'est un sujet d'instruction civique, d'émancipation démocratique. »⁵¹

Faire de l'école le cœur battant de l'Europe est la stratégie que nous proposons pour ancrer l'Europe dans les territoires et faire des élèves les ambassadeurs d'une Europe concrète, à la portée des citoyens.

L'inspiration de la reconstruction européenne d'après-guerre qui fut à l'origine des jumelages⁵² a permis de créer un réseau de liens très solides et pérennes entre partenaires européens. Ce réseau, portant dans ses objectifs le développement de projets communs, notamment en matière d'éducation, ne demande qu'à être sollicité pour encourager les partenariats.

Or, la mission constate l'absence de tout lien entre les jumelages de municipalités et les partenariats des établissements scolaires.

« Il n'y a pas de lien avec les collectivités territoriales. Le DAREIC a une vision académique, mais n'a pas de visibilité sur les partenariats des collectivités. Si on avait une cartographie des jumelages, nous serions plus réactifs pour les établissements. C'est un axe de travail très important pour nous. »⁵³

Au cours des entretiens, la mission a fait le constat, parfois, d'un défaut d'articulation entre les différents acteurs pouvant être impliqués dans le pilotage et la mise en œuvre des mobilités en Europe des futurs professeurs, des professeurs, et de la politique partenariale des établissements scolaires, malgré un travail considérable conduit par les délégués académiques aux relations européennes et internationales (DAREIC) au sein des rectorats.

Pour autant, les DAREIC, au regard de leur périmètre, ne sont pas en mesure de mettre en synergie la politique rectorale avec celle des Inspé et des universités.

Constatant la variété des acteurs intervenant en matière de mobilité et de partenariats, ainsi que le manque de cadre facilitant les synergies et le travail collaboratif entre eux, la mission recommande de :

- Mener les projets à la bonne échelle, d'où l'importance de l'échelle régionale du point de vue de la mobilité et des partenariats pour une meilleure coordination entre le régional, l'académie et le départemental ;

⁵¹ Interview de Jean-Michel Blanquer et Clément Beaune à *La Nouvelle République*, 11/05/2021.

⁵² Cf. annexe : Les jumelages.

⁵³ Témoignage d'une déléguée académique aux relations européennes et internationales (DAREIC).

- S'inspirer des Comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes (Coremob). Installés en 2015, 14 Coremob ont été mis en place avec pour objectifs⁵⁴ de définir des stratégies communes en lien avec les spécificités des territoires ; de mettre en cohérence les actions entreprises par les acteurs d'un même territoire. Depuis, certains semblent avoir cessé leurs activités en raison de la réforme territoriale (loi NOTRe) et des changements d'exécutifs. Quelques-uns d'entre eux demeurent cependant très actifs, comme ceux de Bretagne, d'Île-de-France, de Normandie, de Nouvelle-Aquitaine et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Après une révision de la définition de leurs missions et du périmètre des participants, en associant les services déconcentrés de l'État, les représentants des collectivités territoriales, les représentants des directions des relations internationales des universités et des Inspé, les centres de formation des apprentis (CFA), les représentants du secteur économique et associatif, etc., les Coremob pourront suivre les jumelages des villes déjà en place,⁵⁵ facilitant ainsi les recherches de partenaires ;

- Favoriser la constitution de consortiums entre établissements relevant d'un même secteur (lien écoles du premier degré avec les collèges) sur le périmètre du conseil école-collège⁵⁶ afin de développer les partenariats scolaires européens et de répondre collectivement aux appels à projets Erasmus+ et de bénéficier des fonds dédiés aux mobilités.

Le périmètre de cette structuration est le moyen de s'assurer que toutes les structures éducatives, et avec elles tous leurs élèves, puissent bénéficier de l'ouverture européenne, quels que soient leur taille et leur environnement territorial.

Cette action aura pour avantage de renforcer la continuité pédagogique et éducative entre les écoles et le collège.

L'enseignant référent à l'action européenne et internationale du collège pourrait en être le point d'entrée. En procédant ainsi, les établissements scolaires, qui parfois n'ont pas assez de personnel enseignant pour s'engager sur des actions européennes coûteuses en temps et ressources humaines, auront la possibilité de mettre en place une stratégie partenariale européenne en lien avec les jumelages existants sur le territoire du secteur de recrutement du collège.

C'est ainsi ici le moyen de s'assurer que toutes les structures éducatives et avec elles leurs élèves, même ceux de la ruralité, peuvent bénéficier de l'ouverture européenne, quels que soient leur taille et leur environnement territorial.

⁵⁴ <https://decouvriremonde.jeunes.gouv.fr/les-actualites-professionnels/les-comites-regionaux-de-la-mobilite> (lien actif au 15/06/2021)

⁵⁵ Au nombre de 4 800 en 2021.

⁵⁶ Conformément à la loi du 8 juillet 2013, il est institué dans chaque secteur de recrutement d'un collège un conseil école-collège. Code de l'éducation, article L401-4 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027680280/) en respect de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 – art 57. cf. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000027678315?r=IwOfM5JfQU

Recommandation n° 11 : s'inspirer des Comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes (Coremob) pour faciliter les synergies entre les acteurs et faire des jumelages des villes un appui au développement des partenariats scolaires.

Recommandation n° 12 : créer des consortiums entre établissements relevant du même bassin de vie ou du périmètre du « conseil école-collège ».



Dans le même esprit, la mission recommande de :

- développer une politique de priorisation des établissements de la ruralité, à l'instar du modèle expérimenté par le Rectorat de Paris qui a ciblé prioritairement les lycées professionnels dans le cadre des mobilités Erasmus du précédent programme, en s'inscrivant dans le programme « École ambassadrice du Parlement » et en s'appuyant sur une équipe de professeurs chargés de mission apportant leur aide au montage de projets.

Ces projets Erasmus répondent aux ambitions des priorités académiques avec une attention particulière portée aux publics les plus fragiles en réseaux d'éducation prioritaire et en lycées professionnels. Ainsi, le projet CAP MOB 2.1 regroupe 18 lycées professionnels qui ont rejoint un consortium académique depuis 2018 ayant permis à 320 apprenants de la voie professionnelle sur 2 ans à vivre une période de formation en Europe. Ces apprenants ont été suivis et accompagnés par des personnels qui les ont soutenus dans leur recherche de stage et leur installation et ont évalué les acquis d'apprentissage en fin de mobilité.

À cet égard, l'expertise de Jean Arthuis attire notre attention sur la réussite par la confiance, dont la mobilité représente une des variables clés :

« La mobilité dans l'apprentissage, c'est un moyen d'attirer les entreprises et d'intégrer les jeunes décrocheurs, rattraper les jeunes qui se sont sentis humiliés dans la filière académique, les remettre en confiance, leur rendre de l'estime de soi. Nous vivons dans un monde de la méfiance, et avec la méfiance on n'arrive à rien, nous avons besoin de confiance pour réussir. »⁵⁷

L'expérience des mobilités de l'apprentissage permet en effet de constater les bénéfices des mobilités auprès de jeunes confrontés à des difficultés d'intégration scolaire :

« Vous verriez les gamins qui arrivent à Roissy ou à Orly qui découvrent des langues différentes, des tenues vestimentaires différentes, il y a un premier dépaysement, nos jeunes ne maîtrisent pas l'anglais ni les autres langues étrangères, mais ce n'est pas grave, ils apprennent très rapidement. Des gamins que vous emmenez à Malte, mais qui au bout d'une journée vous disent qu'ils se sont baladés, ont pris un verre et commandé une pizza, l'appréhension disparaît rapidement avec des gestes, des regards, etc. Ensuite, les gamins vous remercient, car la mobilité européenne, entre guillemets, c'est gratuit, on parle d'inclusion, car le public des CFA par défaut, c'est de l'inclusion, car parfois on reçoit des jeunes dont personne ne veut et la mobilité c'est un choc positif. 90 % des gamins qu'on emmène à l'étranger n'ont jamais pris l'avion. »⁵⁸

Le nouveau programme Erasmus+ a fixé quatre priorités pour la période 2021/2027, au premier rang desquelles celle de renforcer l'égalité des chances.

⁵⁷ Jean Arthuis, Ancien ministre, ancien Député européen, président de Euro App Mobility.

⁵⁸ Jérôme Cotigny, Pilote régional des projets internationaux et des services ASE Bâtiment CFA Normandie.

En effet, le programme souhaite favoriser les personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées).

À ce titre, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) a publié en avril 2021 ses priorités pour l'année scolaire et universitaire 2021/2022.⁵⁹

Afin d'encourager la participation aux mobilités des publics des zones rurales, un complément financier « forfaitaire » que permet le programme Erasmus+ leur sera attribué.

La mission souhaite que cette action de soutien financier soit prolongée pour l'ensemble de l'exécution du programme, et que le MENJS, à l'occasion de la prochaine communication via le Bulletin officiel, fixe comme prioritaires aux financements Erasmus+ les établissements scolaires de la ruralité.

Recommandation n° 13 : cibler en priorité dans l'attribution des financements du programme Erasmus+ les établissements situés en ruralité, dans les outre-mer et en REP, avec une attention particulière accordée aux lycées professionnels.



⁵⁹ <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo16/MENC2111645N.htm>

Objectif Europe 4 : Multilinguisme et réciprocité

« Les personnes multilingues pensent le monde de plusieurs façons. »⁶⁰

« L'enseignement en langue anglaise est un facteur clé. L'anglais est le meilleur allié de la francophonie. Les étrangers viendront chez nous si une partie des enseignements est donnée en anglais. Qui dit mobilité dit réciprocité, et pour avoir de la réciprocité, il faut introduire des cours en anglais. »⁶¹

La volonté européenne du plurilinguisme,⁶² avec ses 24 langues officielles, et l'importance du poids démographique de pays européens tels que la France, l'Allemagne, l'Italie ou encore l'Espagne, auraient pu mener à des apprentissages scolaires plurilingues riches et divers.

Or, force est de constater la place très largement majoritaire occupée par l'anglais dans nos systèmes éducatifs. Obligatoire dans environ la moitié des pays européens, l'anglais est appris par 97,3 % des élèves européens au collège et 85,2 % d'entre eux au lycée. L'anglais est donc bien devenu la langue la plus apprise, car perçue comme la plus utile par les apprenants.

De fait, l'anglais est devenu la nouvelle « koinè » européenne (après le grec pour l'Antiquité et le français pour l'âge classique), c'est-à-dire une langue véhiculaire qualifiée de « globish » qui requiert pour être utile la connaissance d'un vocabulaire de base de 3 500 mots.⁶³

Cette situation s'est encore renforcée dans les dernières années sous l'effet de la diffusion mondialisée des SVOD (vidéos par abonnement) et de leur succès auprès des jeunes générations exposées régulièrement à l'anglais par ce biais.

Le principe même de la réciprocité des échanges donne à l'anglais une place première qui facilite la praticité des apprentissages partagés. Un apprenti d'un des 26 pays européens viendra d'autant plus facilement en France qu'il sait qu'il pourra se faire comprendre.

« On assiste à l'émergence d'une situation sociolinguistique "hypermoderne" liée à la mondialisation (cf. entre autres Fairclough, 2006 ; Heller, 2007), situation dans laquelle le plurilinguisme ne peut se construire que sur les bases d'une dualité entre anglais et une autre langue. Cette dualité est la condition nécessaire à la survie, précisément, de l'autre langue. Le principe, en somme, se résumerait à cette injonction : "vivons avec l'anglais pour ne pas disparaître..." »⁶⁴

Pour autant, une des anticipations du rapport Truchot, qui avait pu à l'époque avoir l'effet de la foudre, nous paraît non avérée 13 ans plus tard :

« La langue anglaise semble bien être devenue un élément identificateur du programme Erasmus ; dans la mesure où celui-ci peut générer un sentiment d'appartenance à l'Europe, la langue anglaise deviendrait donc son expression privilégiée (Truchot, 2008 : 94). »

⁶⁰ Reinhold Messner.

⁶¹ Jean Arthuis, Ancien ministre, ancien Député européen, président de Euro App Mobility.

⁶² BEACCO, J.-C. (2005). *Langues et répertoires de langues : le plurilinguisme comme « manière d'être » en Europe*. (Étude de référence du Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue.) Strasbourg : Conseil de l'Europe.

⁶³ « Les 3 500 mots essentiels » de Claude Rivière, docteur en linguistique.

⁶⁴ FORLOT Gilles, « Place de l'anglais et paradoxes des apprentissages langagiers à l'école », *Recherches en didactique des langues et des cultures* [en ligne], 7-1 | 2010, mis en ligne le 1^{er} avril 2010, consulté le 7 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rdlc/2013> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rdlc.2013>.

En effet, le dernier rapport d'activité de l'agence Erasmus+⁶⁵ liste les destinations phares (évidemment le contexte Brexit a joué) des mobilités qui sont :

- 1) l'Espagne avec près de 15 000 mobilités en 2018/19 ;
- 2) le Royaume-Uni avec 12 000 mobilités ;
- 3) l'Irlande avec 8 000 mobilités ;
- 4) l'Allemagne avec 8 000 mobilités ;
- 5) l'Italie avec 6 000 mobilités.

La langue anglaise intervenant comme vecteur de facilitation, ou « langue passerelle », elle devient un outil de la diversité et n'enlève en rien la richesse culturelle du pays d'accueil et avec elle la réalité de sa spécificité et de la langue de ce dernier.

« Notre collègue de Chypre ne s'en préoccupe pas de l'anglais, il a un accent anglais à couper au couteau. Ça nous détend. En France, si ce n'est pas excellent, on n'y va pas, il y a un déblocage psychologique à faire. » ⁶⁶

Le sentiment d'appartenance à l'Europe ne passe donc pas par l'anglais, mais par la connaissance des autres cultures européennes via l'anglais. Une différence de taille qui mérite d'être soulignée et qui laisse toute sa place au multilinguisme, d'autant que le monolinguisme serait porteur d'uniformité, contrairement à ce que la mobilité porte comme valeurs intrinsèques.

C'est pourquoi, afin d'éviter un repli sur soi et de respecter le multilinguisme, et comme le recommande le rapport Taylor, la place des langues européennes dans les apprentissages doit être reconnue.

« Beaucoup d'enseignants ne savent pas qu'ils peuvent faire une mobilité. Ils ne savent pas que cela peut se faire sans connaître la langue du pays ni même l'anglais. Il y a beaucoup de fantasmes là-dessus. Sur le terrain, ils se débrouillent et ça se passe très bien, personne ne va les laisser seuls dans la classe, c'est les notions de premier accueil, de dimension psychosociale, d'arrivée en sas de décompression, de palier d'appropriation du lieu qui doivent être envisagées. L'arrivée dans le grand bain, ça fait peur. L'enseignant, il sait, là il perd la maîtrise pour une profession qui ne lâche pas prise, il est maître de sa discipline et de sa classe, et là, il faut lâcher prise. » ⁶⁷

« Il est difficile de faire entendre que la mobilité n'est pas seulement destinée aux enseignants de langue. C'est un mythe à casser. Il y a là une clé d'ouverture sur la pédagogie de projet, cela donne de l'oxygène pour un enseignant de partir. Nous sommes éloignés de la réalité de ce que doit être l'enseignement de et en langue. » ⁶⁸

⁶⁵ Rapport d'activités 2020 de l'agence nationale Erasmus+ Éducation et Formation : <https://agence.erasmusplus.fr/publications/rapport-activites-2020/>

⁶⁶ Dominique Quéré, chargé de mission auprès du directeur de L'IH2EF, chargé des relations internationales.

⁶⁷ *Idem.*

⁶⁸ Témoignage de la DAREIC Île-de-France.

Dans ce contexte plurilingue et au moment où la systématisation de la mobilité européenne des étudiants des licences Parcours préparatoire au Professorat des Écoles et des masters MEEF est fortement recommandée par la mission, il semble que la question de la réciprocité avec les partenaires européens ne peut être occultée (une partie de cette question a été abordée précédemment dans ce rapport).

La réciprocité passe effectivement par une offre de terrain de stages, mais elle doit également passer par un accueil des étudiants, futurs professeurs, dans les formations proposées par les universités. Dans ce cadre, une offre de quelques Unités d'Enseignement (UE) dispensées dans l'une des langues de l'Union européenne dans les parcours de formation s'impose.

La mission voit plusieurs avantages à développer cela : d'une part, assurer la réciprocité des échanges pour des étudiants non francophones, et d'autre part, renforcer les compétences linguistiques des futurs professeurs français via des enseignements disciplinaires dispensés autrement qu'en français. C'est aussi une des formes de l'internationalisation à domicile.

L'exemple du master MEEF parcours « professeur des écoles, ouverture internationale »⁶⁹ proposé par l'Inspé d'Amiens est à ce titre remarquable ; 40 % des enseignements de cette formation sont dispensés en langue anglaise.

Par conséquent, la mission recommande que, progressivement, des UE disciplinaires soient proposées dans l'une des langues pratiquées au sein de l'Union européenne à l'ensemble des étudiants de la licence Parcours préparatoire au Professorat des Écoles des masters MEEF.

L'objectif, que la mission souhaiterait voir s'accomplir, serait qu'au moins une UE disciplinaire, ou à défaut un module de cours, soit proposée dans l'une des langues européennes pour chaque année de formation de la licence PPPE et du master MEEF d'ici 2025. Cette trajectoire doit faire l'objet d'une circulaire des tutelles afin de fixer l'ambition et de l'imposer à l'ensemble des responsables des formations.

Toujours au sujet de la réciprocité, l'ouverture aux étudiants des partenaires européens de terrains de stage en France s'avère essentielle. C'est aussi un élément indispensable pour promouvoir auprès des futurs enseignants des établissements scolaires des autres États membres de l'Union européenne le modèle de formation à la française des élèves des premier et second degrés et ainsi l'inscrire comme un élément de la construction de l'espace européen de l'éducation.

La France reste très en dessous de certains partenaires européens en matière de mobilité dite entrante : les pays avec la plus grande proportion d'entrants issus de l'UE sont la Tchéquie (66,9 %), le Danemark (69,5 %), la Grèce (65 %), l'Autriche (75,8 %), le Luxembourg (77,3 %), la Slovaquie (71,8 %), les Pays-Bas (60,7 %), Chypre (66,8 %). Les pays sous cette moyenne européenne sont l'Allemagne (24,3 %), l'Irlande (25,6 %), la France (13,9 %), la Hongrie (10,7 %),

⁶⁹<https://www.u-picardie.fr/ecole/inspe/formations/master-meef-1er-degre-parcours-professeur-des-ecoles-ouverture-a-l-international--528051.kjsp>

l'Italie (20,8), la Lituanie (19,2), la Pologne (9,8), le Portugal (22,0), la Finlande (18,9), la Roumanie (27,4).⁷⁰

Cela implique donc de la part des Inspé et de leur bureau de relations européennes et internationales d'avoir identifié les établissements scolaires, collèges et lycées susceptibles d'accueillir dans de bonnes conditions d'encadrement et de formation les futurs enseignants des partenaires européens et d'offrir une aide aux différentes démarches nécessaires à l'arrivée en France.

Sur ce dernier aspect, les Inspé auront tout intérêt à s'appuyer sur les guichets uniques d'accueil⁷¹ des étudiants internationaux qui se mettent progressivement en place dans les universités et/ou sur les territoires métropolitains à la suite des incitations financières gouvernementales du plan Bienvenue en France⁷² et du programme d'accueil labellisé par Campus France.⁷³

C'est également dans cet esprit de réciprocité que le ministre Jean-Michel Blanquer a exprimé en 2018 la volonté de faire émerger une nouvelle génération de Campus des Métiers et des Qualifications d'excellence (CMQ). Parmi les critères pour obtenir ce label d'*excellence* figurent l'obligation de nouer des partenariats transfrontaliers, européens ou internationaux allant au-delà de la mobilité des bénéficiaires et de leurs enseignants ainsi que la valorisation de la voie professionnelle à l'international. Le campus « *Excellence* » devra en effet avoir la capacité de répondre à des sollicitations d'autres pays en ce qui concerne la formation de techniciens et formateurs de pays étrangers.

Il y a là une dynamique convergente en matière de mobilité entre la formation des apprentis, celle des futurs enseignants et l'application réciproque des partenariats d'établissement.

Recommandation n° 14 : mise en place d'ici 2025 d'une unité d'enseignement (UE) disciplinaire dispensée dans une langue européenne, au sein de chaque année des parcours MEEF et PPPE.



⁷⁰ Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2019, Commission européenne.

⁷¹ Les guichets uniques d'accueil des étudiants internationaux connaissent un rapide développement dans l'ensemble des sites universitaires. Ils ont pour but d'accompagner les étudiants étrangers dans de nombreuses démarches administratives nécessaires à une installation en France pour de courts à longs séjours. À titre d'illustration, voir les sites de ces deux exemples : <https://cmi.univ-rennes.fr/> ; <https://www.ciup.fr/SAEE/>

⁷² Plan Bienvenue en France : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid136251/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid136251/-bienvenue-en-france-la-strategie-d-attractivite-pour-les-etudiants-internationaux.html>

⁷³ <https://www.campusfrance.org/fr/presentation-label-bienvenue-en-france>

ANNEXES

● Annexe 1 : Liste des personnes consultées	51-52
● Annexe 2 : État des lieux de la mobilité européenne	53-59
● Annexe 3 : Note de la DG EAC sur les axes de la mission	60-62
● Annexe 4 : La Posture réflexive de l'enseignant	63
● Annexe 5 : La Mobilité hybride	64
● Annexe 6 : La Mobilité virtuelle	65
● Annexe 7 : Les Missions des Inspé	66
● Annexe 8 : Inspé et Consortium européen	67
● Annexe 9 : État des lieux des partenariats	68-79
● Annexe 10 : Les partenariats scolaires dans l'académie de Nancy-Metz	70-71
● Annexe 11 : Accord sur la formation binationale des enseignants	72-75
● Annexe 12 : Focus sur eTwinning	76-78
● Annexe 13 : Focus sur le portail School Education Gateway	79
● Annexe 14 : Focus sur Euroscol	80
● Annexe 15 : Focus sur Europass	81
● Annexe 16 : Focus sur les programmes Sauzay et Voltaire	82
● Annexe 17 : Les Jumelages	83
● Annexe 18 : Bibliographie	84-85

ANNEXE 1

LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

- ARTHUIS Jean – Ancien ministre, ancien Député européen, Président de Euro App Mobility.
- AUBERT Jean-Paul – Adjoint au directeur pédagogique de site et Chargé de mission Relations internationales de l'université de Lorraine.
- BAUDUIN David – Conseiller en charge des affaires pédagogiques auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- BÉJEAN Sophie – Rectrice de la région académique Occitanie, Chancelière des universités, Rectrice de l'académie de Montpellier.
- BENOIT Pernelle – Déléguée académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de l'académie de Versailles.
- BORREDON Marie-Élisabeth – Rectrice déléguée à l'ESRI de l'académie d'Amiens.
- BRANDT-POMARES Pascale – Vice-présidente déléguée au CIPE, Directrice de l'Inspé de l'académie d'Aix-Marseille.
- BREGEON Marie – Directrice de cabinet de Bénédicte Robert, Rectrice de l'académie de Poitiers.
- CARÉ Julie – Assistante de direction à la DAREIC de l'académie de Paris.
- CATELLANI Nathalie – Directrice de l'Inspé de l'académie d'Amiens.
- CHIMINI Giovanna – Vice-présidente chargée des relations internationales de l'université d'Aix-Marseille.
- COTIGNY Jérôme – Pilote régional chargé de la mobilité européenne et internationale, Coordinateur des services ASE Bâtiment CFA Normandie.
- COTTRON Mario – Vice-président du réseau R-Inspé, Directeur de l'Inspé de l'académie de Poitiers.
- COUDRET-LAUT Laure – Directrice de l'Agence Erasmus+ France.
- DAMERON Stéphanie – Directrice adjointe du cabinet du ministre de l'Éducation nationale de la jeunesse et des Sports.
- DELSERIEYS PEDREGOSA Alice – Enseignante-chercheuse à l'ESPE d'Aix-Marseille.
- DESCÔTES Anne-Marie – Ambassadrice de France en Allemagne.
- DESORMES Hélène – Référente relations internationales de l'Inspé de Poitiers.
- DUBO Florence – Cheffe de service auprès de Vincent SOETEMONT, Directeur général des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- ERIKSSON-WATERSCHOOT Sophia – Directrice de la Direction générale à la Jeunesse, l'Éducation et Erasmus+ de la Commission européenne.
- FAVIER Mathilde – Responsable SRI à l'Inspé de l'université d'Aix-Marseille.
- FICK Nathalie – Directrice des Relations internationales et européennes de l'université de Lorraine.
- GALLAS Tatiana – Secrétaire de l'inspecteur d'académie adjoint de l'université de Poitiers.
- GARNIER Emmanuelle – Présidente de l'université Toulouse II Jean Jaurès.
- GEFFRAY Edouard – Directeur général de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports.
- GILLE Béatrice – Présidente du Conseil d'évaluation de l'École.
- GOHIN Virginie – Sous-directrice de la direction, des parcours professionnels et des relations sociales à la Direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale.
- GUYARD Damien – Délégué académique aux relations européennes et à la coopération de l'académie d'Amiens.
- HUART Jean-Marc – Recteur de la région académique Grand Est, Recteur de l'académie de Nancy-Metz, Chancelier des universités.
- IUNG Christophe – Directeur de l'Inspé de l'académie de Montpellier.
- JANISSIN Patricia – Sous-directrice des affaires européennes et multilatérales au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- KIRCH Sylvie – Chargée des Ressources humaines de l'Inspé de l'université de Lorraine.
- LANG RIPERT Elsa – Directrice de l'Inspé de l'académie de Dijon, Vice-présidente du réseau R-Inspé.
- LOGIER Christine – Directrice des relations internationales de l'université d'Aix-Marseille.
- MACÉ-ROUSSEAU Audrey – Responsable du développement des programmes scolaires à l'Agence Erasmus+.
- MAIPLE François – Chargé de mission Relations internationales à l'Inspé de Toulouse.

MAREAU Élodie – *Directrice de cabinet de Jean-Marc Huart, Recteur de la région académique Grand Est.*

MEREY Sandrine – *Assistante de la Vice-Présidente des Relations internationales et des chargés de mission Relations internationales de l'université d'Aix-Marseille.*

MISSIR Marie-Caroline – *Directrice générale du Réseau Canopé.*

MOURIER Pierre-François – *Directeur général de France Éducation international (FEI).*

MOREL Laure – *Déléguée académique aux relations européennes et à la coopération de l'académie de Créteil.*

MULLER Raphaël – *Recteur de l'académie d'Amiens.*

NEDELLEC Patrick – *Directeur Europe de la Recherche et de la Coopération internationale (DERCI) au CNRS.*

NIKITENKO Nathalie – *Cheffe de service, Déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) du ministère de l'Éducation nationale.*

PAUPERT Lazare – *Délégué académique aux relations européennes et à la coopération de l'académie de Paris.*

PENNAC Daniel – *Écrivain.*

PHILIPPOT Thierry – *Directeur de l'Inspé de l'académie de Reims.*

QUÉRÉ Dominique – *Inspecteur de l'Éducation nationale, Chargé de mission Relations internationales à IH2EF.*

RAIMBAULT Philippe – *Président de l'université fédérale de Toulouse.*

ROBERT Bénédicte – *Rectrice de l'académie de Poitiers, Chancelière des universités.*

SAVALA Tapio – *Conseiller politique à la Direction générale de la Culture et de l'Éducation de la Commission européenne.*

SAUSER-MONNIG Elizabeth – *Coordinatrice et responsable eTwinning France au sein du Réseau Canopé.*

SCHNEIDER Fabien – *Directeur de l'Inspé de Lorraine.*

SHERRINGHAM Mark – *Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, Chargé de mission auprès du MENJ et du MESRI.*

SOETEMONT Vincent – *Directeur général des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.*

STOECKEL Karl – *Chargé de représentation auprès des institutions de l'Union européenne de l'université d'Aix-Marseille.*

ROTUREAU Anne-Lise – *Chargée de mission responsable de l'équipe permanente du Réseau des Inspé, R-Inspé.*

TEUTSCH Michael – *Chef d'unité Écoles et Multilinguisme de la Direction générale de l'Éducation, de la Jeunesse, du Sport et de la Culture de la Commission européenne.*

THEBAUD Muriel – *Directrice du Pôle Europe de la Direction des relations internationales de l'université d'Aix-Marseille.*

THIERRY Sébastien – *Directeur Adjoint de l'Agence Erasmus+.*

TOROSSIAN Charles – *Directeur de l'IH2EF, Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, Conseiller spécial auprès du DGESCO pour la mise en place du plan Villani-Torossian.*

TREMEGE Anaïs – *Responsable par intérim en charge des projets de recherche et de coopération internationale à l'ESPE d'Aix-Marseille.*

TURQUET Nicolas – *Directeur de cabinet de Marie-Caroline MISSIR, Directrice générale du Réseau Canopé.*

VERSCHAEVE Séverine – *Déléguée académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de Poitiers.*

VERGNOLLE MAINAR Christine – *Directrice de l'Inspé de l'académie de Toulouse Occitanie-Pyrénées.*

WITTAMER Marie – *Directrice de CIVIS, université européenne d'Aix-Marseille, à la Direction des relations internationales de l'université d'Aix-Marseille.*

ANNEXE 2

ÉTAT DES LIEUX DE LA MOBILITE EUROPEENNE

Force est de constater que malgré la centralité de l'enjeu, seuls 40,9 % des enseignants dans l'Union européenne ont effectué au moins une mobilité transnationale en 2018, que cela soit en tant qu'étudiant, enseignant ou les deux.

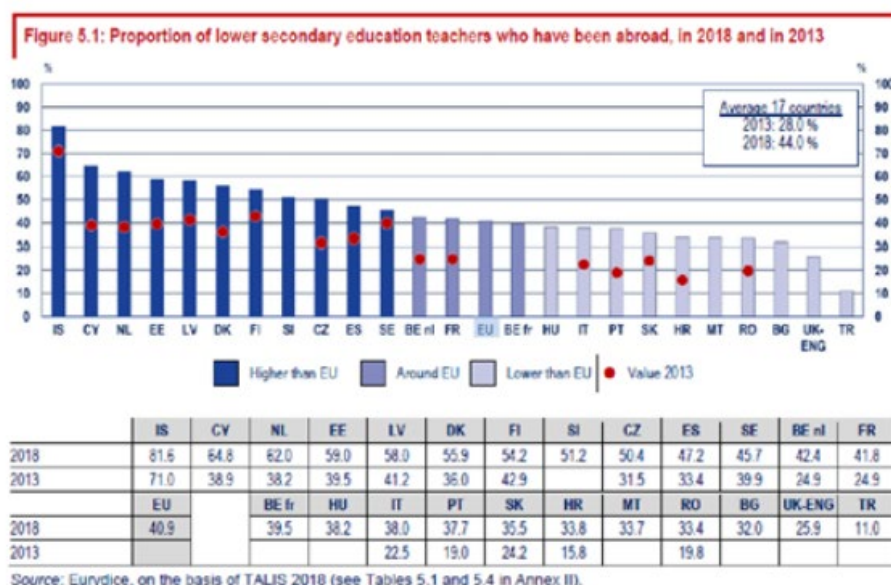
Pour préciser quelque peu les 40,9 %, ce sont en moyenne dans UE :

- 8 % des enseignants qui ont effectué une mobilité transnationale en tant qu'étudiants ;
- 20 % des enseignants qui ont effectué une mobilité transnationale en tant qu'enseignants ;
- 12,9 % des enseignants ont effectué une mobilité transnationale en tant qu'étudiants et enseignants.

Bien qu'en augmentation dans 17 pays européens, pour lesquels des données sont disponibles, entre 2013 et 2018, l'UE ambitionne de faire croître ce pourcentage à l'horizon 2025 dans le cadre de l'Espace européen de l'éducation.

Il est à noter que le pourcentage de mobilités transnationales varie considérablement en fonction du pays européen, ainsi qu'en fonction des matières enseignées.

Les pays nordiques et baltes (République tchèque, Chypre, Espagne, Pays-Bas et Slovaquie) font figure de modèles en termes de mobilités avec un pourcentage nettement supérieur à la mobilité européenne. A contrario, la Belgique (Communautés française et flamande), la Bulgarie, la Croatie, l'Italie, Malte, ainsi que la Slovaquie ont une mobilité en deçà de la moyenne européenne.



Source : rapport Eurydice

En 2018, ce sont environ 70 % des enseignants de langues étrangères qui ont effectué un séjour à l'étranger pendant leur formation et/ou en tant qu'enseignants, soit 30 % de plus que les autres enseignants, en moyenne.

Ce pourcentage questionne cependant, puisqu'il implique que près de 30 % des enseignants de langues vivantes étrangères interrogés n'ont jamais pris part à un programme de mobilité transnationale ; cela pourrait se répercuter sur la qualité de l'enseignement des langues étrangères.

Figure 5.3: Proportion of teachers in lower secondary education who have been abroad for professional purposes by subject taught, EU level, 2018



Source: Eurydice, on the basis of TALIS 2018 (see Table 5.6 in Annex II).

Source: Rapport Eurydice

La mobilité transnationale ici décrite est néanmoins peu répandue parmi les enseignants en formation. En 2018, environ un cinquième des enseignants (20,9 %) dans l'UE déclare être allé à l'étranger pendant leurs études, avec des variations substantielles entre les pays.

En ce qui concerne les enseignants en poste, environ un tiers (32,9 %) des enseignants de l'UE a déclaré avoir vécu une expérience de mobilité transnationale, avec là encore des variations entre les pays.

Comme le soulignent d'autres rapports, les principaux obstacles à la mobilité sont :

- pour les enseignants en formation les questions financières et la reconnaissance de la mobilité dans leurs parcours ;
- et pour les enseignants en exercice, les problèmes de remplacement et le lien aux responsabilités familiales.

Les mobilités Erasmus en France

La dernière enquête Erasmus remontant à l'année 2019 indique qu'en France :

- 57 087 étudiants en 2019 ont bénéficié d'une bourse Erasmus+ en échange universitaire ou en stage ainsi que 23 732 apprenants issus de la formation professionnelle. Le nombre de bourses a été multiplié par 8 en 2020, avec des demandes non pourvues. C'est la France qui envoie le plus d'étudiants en programme Erasmus+, devant l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.
- 10 % des futurs professeurs seulement ont effectué une mobilité sortante d'en moyenne 2 à 4 semaines, soit environ 1 500 parmi les étudiants en Inspé ;
- 13,1 % des élèves du premier degré partent en mobilité dans le cadre scolaire ;
- 5 042 enseignants ont entrepris une mobilité entre 2019-2020, ce qui dénote une nette progression par rapport à 2015-2016 où ils n'étaient que 1 668 ;
- 860 enseignants accompagnateurs d'une classe dans le cadre des échanges scolaires, au lieu de 90 en 2015. Une augmentation qui traduit une dynamique positive enclenchée ;
- 48 % des établissements collèges et lycées disposent d'au moins un partenariat scolaire avec un établissement européen. Les premiers partenaires des établissements français sont l'Espagne (674 partenariats), la Turquie (654 partenariats), l'Italie, l'Allemagne, la Pologne, la Grèce et la Roumanie.

Enquête qualitative sur la perception de la mobilité européenne par des enseignants en exercice

Pour aller plus loin, voici les principaux résultats de l'enquête qualitative menée par la mission concernant la mobilité des professeurs en mai et juin 2021.

Échantillon :

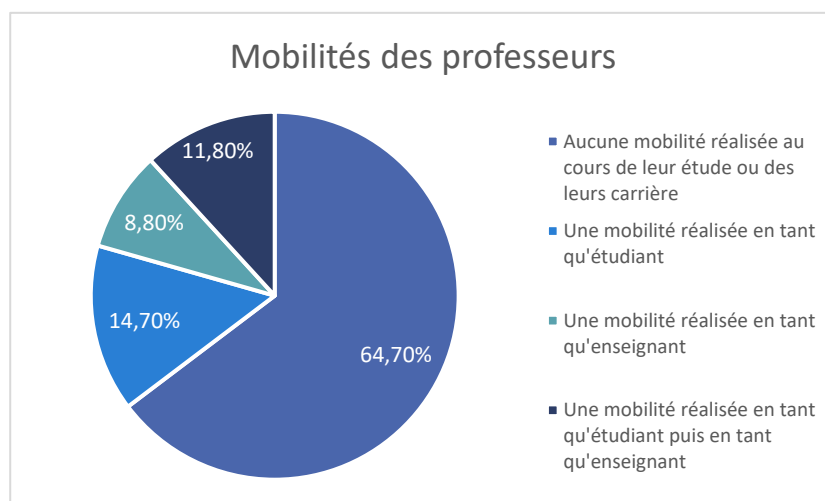
Les résultats de l'enquête se basent sur les 34 réponses enregistrées.

Les personnes interrogées :

- Ont entre 23 et 60 ans ;
- Sont pour 29,4 % des hommes et pour 70,6 % des femmes ;
- Sont pour 55 % des professeurs certifiés, pour 17 % des professeurs agrégés. Les 28 % sont constitués de professeurs des écoles (dont 64,7 % enseignent au collège, 17,6 % au lycée et 8,8 % dans le post-Bac) auxquels s'ajoutent des professeurs de l'école élémentaire ;
- Enseignent pour 14,7 % dans une grande ville, 64,7 % dans une ville moyenne, 20,6 % en ruralité. À noter que toutes les régions de France sont représentées à l'exception du sud de la France et de Paris ;
- Enseignent pour plus de 20 % des professeurs l'anglais et pour les 80 % restants toutes les matières aussi bien scientifiques, technologiques que littéraires sont représentées.

Résultats :

1. Une mobilité peu répandue et limitée géographiquement



Certains professeurs n'ont pas répondu à l'enquête, comprenant le terme de « *mobilité* » comme une mobilité interne à la carrière et/ou une mobilité de poste à l'étranger.

Les perceptions spontanées dont jouit l'Europe auprès des professeurs sont plutôt positives : les mots *culture, espace de liberté, coopération, ouverture, primordial, essentiel* sont apparus, mais également les termes *survie* et *très compliqué*.

Parmi les mobilités répertoriées, bien que certaines soient des mobilités longues de quelques professeurs d'anglais, la plupart d'entre elles sont des mobilités très courtes d'une durée variant de 1 à 2 semaines. Les pays concernés sont en priorité le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Espagne – les autres pays n'apparaissant que très rarement. Cela est symptomatique d'une Europe de la mobilité très limitée géographiquement.

2. Des freins omniprésents

L'enquête met en lumière 3 freins principaux à la mobilité :

- La famille : apparaissant dans l'enquête comme la priorité des professeurs ;
- La langue : seul l'anglais est parlé au niveau B1 du CECRL ou au-dessus (B2 ou C). Les autres langues (allemand ou espagnol en majorité) sont parlées de façon trop insuffisante aux yeux des professeurs pour oser partir dans un autre pays dans le cadre de sa formation ou de son travail. Le rapport à l'anglais est souvent difficile dans bon nombre de réponses, avec l'idée exprimée que sa maîtrise est incontournable pour partir à l'étranger et communiquer. Un travail linguistique en amont ou un soutien linguistique semblent être souhaités ;
- Le manque d'offres, d'opportunités « clé en main » qui pourraient avoir jalonné la carrière des professeurs. Les questions financières ne semblent pas être le frein le plus fréquent, mais d'autres raisons comme le manque de temps, la difficulté de trouver des partenaires ou la complexité des dossiers Erasmus par exemple sont exprimées. L'envie de participer à un travail différent, de prendre l'air, de découvrir d'autres pédagogies, de partager, de progresser existe clairement, mais l'envie d'international et de mobilité n'est pas naturelle chez les professeurs, en dehors des cas particuliers des professeurs de langues. Cette envie est à construire, à susciter, à proposer.

Les professeurs semblent tous à la quasi-unanimité avoir envie de partage d'expérience, de pédagogie étrangère, de pratiques professionnelles différentes. Ils font preuve de curiosité, de rêves, mais ne pensent pas nécessairement que cela soit réalisable. 32,4 % des professeurs interrogés sont prêts à partir plus d'un mois pour découvrir d'autres horizons, aucun ne souhaite se déplacer sur une période inférieure à une semaine.

La proposition d'une « *mobilité en distanciel* » suscite encore des réactions partagées, la plupart des professeurs restant sur des a priori négatifs. Interrogés sur les destinations souhaitées et souhaitables, le Royaume-Uni et l'Irlande, ainsi que l'Allemagne et l'Espagne, restent celles qui sont le plus souvent mentionnées. Cela réaffirme le manque de présence des autres pays dans la carte mentale européenne des professeurs.

Concernant l'importance de la mobilité dans la vie des professeurs, plus de 80 % pensent qu'elle est primordiale pour la vie professionnelle, ce qui reste en lien avec tout le potentiel exprimé plus haut que peut porter la mobilité en termes multiples – ouverture culturelle, amélioration professionnelle par exemple. La mobilité est bel et bien considérée comme un plus potentiel. La notion de valeur ajoutée est claire, pour les professeurs, et probablement dans leur esprit pour les élèves par le biais de pratiques mises à jour et partagées.

3. Des attentes pratiques

L'aspect pratique avant, pendant et après la mobilité est primordial.

- Avant, en rendant les modalités de mise en relation de partenaires possibles, voire faciles, mais aussi celles de l'inscription, du remplacement devant les élèves, de l'hébergement sur place, etc. ;
- Pendant, pour aider à l'efficacité du processus de découverte, de partage, d'acquisition par un soutien humain et linguistique (*job shadowing*). Il est clair que la mobilité est liée à un travail collaboratif utile entre des personnes et groupes de personnes, pour l'accueil, mais également pour l'accompagnement pédagogique ;
- Après, pour les retombées au retour, une stratégie de partage et de réinvestissement doit être mise en place et expliquée. Tout ce travail paraît ne pas exister pour l'instant aux yeux des professeurs, qui semblent considérer la mobilité comme un vrai défi – formidable, mais un défi tout de même.

En conclusion, il faut souligner le manque de présence aux esprits de la mobilité européenne dans la vie professionnelle actuelle des professeurs, mais également l'aspiration évidente à plus de mobilité et l'extraordinaire potentiel que cela peut susciter et receler.

ANNEXE 3

NOTE DE LA DG EAC SUR LES AXES DE LA MISSION

Source : Guillaume Jagle, Commission européenne, DG EAC.
Lettre envoyée à Madame la Députée Ilana Cicurel le 15/06/2021 après l'entretien de la députée du 09/06/2021 avec la Directrice générale Sophia Eriksson, Michaël Teutsch, et Guillaume Jagle.

1- Systématiser les jumelages d'établissements avec une attention particulière sur le milieu rural et la voie professionnelle

Le nouveau système d'accréditation Erasmus+ contribue à simplifier l'accès des établissements scolaires et de formation professionnelle aux financements Erasmus+.

Les avantages de l'accréditation sont de :

- Permettre aux établissements d'obtenir régulièrement des financements Erasmus+ : une fois accrédité, l'établissement peut recevoir des fonds annuellement ;
- Développer une stratégie de mobilité sur le long-terme centrée sur le projet de développement de l'établissement ;
- Stimuler la mise en place de coopérations durables entre établissements.

L'accréditation Erasmus+ peut être donnée à des consortiums. Les consortiums sont des regroupements d'établissements et/ou d'organisations actives dans le champ éducatif. Ceux-ci vont coopérer pour organiser la mobilité des apprenants et/ou du personnel. Cela permet par exemple à des établissements périphériques ou de petite taille d'accéder au programme à moindre coût. Cela peut aussi permettre à un rectorat d'organiser la mobilité des enseignants pour un ensemble d'établissements déterminés pour assurer leur inclusion.

Il revient aux organisations, notamment celles qui sont accréditées, de développer des partenariats avec des organisations « d'accueil » à l'étranger pour organiser leurs mobilités selon leurs besoins.

Il est à noter qu'il existe toujours la possibilité de soumettre des projets de courte durée pour les établissements ne souhaitant pas participer régulièrement à Erasmus+, ou souhaitant gagner en expérience avec la mobilité avant de demander une accréditation. Cet accès simplifié est accessible dans les secteurs de l'éducation scolaire, l'enseignement et la formation professionnels et la formation pour adultes.

2- Développer la mobilité des futurs professeurs et les faire accéder dans leur formation aux meilleures pratiques pédagogiques, notamment à travers les « Académies européennes des professeurs »

L'augmentation du budget Erasmus+ couplée à la simplification de l'accès au programme, notamment grâce au système d'accréditation Erasmus+, a pour objectif de rendre la mobilité accessible aussi à un plus grand nombre d'enseignants.

Le programme Erasmus permet de financer tout type de mobilité favorisant le développement des compétences des enseignants : cours et formations, missions d'enseignement ou d'observation dans un établissement étranger.

Toutes ces mobilités peuvent être complétées par des activités virtuelles. Le programme met à disposition des professeurs eTwinning : une communauté en ligne hébergée sur une plateforme sécurisée et accessible aux enseignants vérifiés par le service eTwinning dans chaque pays.

En plus de la plateforme eTwinning, le portail *School Education Gateway* permet aux enseignants de s'informer sur les politiques éducatives, d'avoir accès à des rapports, des ressources d'enseignement et des opportunités de se former soit à travers la *Teacher Academy* soit par l'intermédiaire du catalogue de cours.

La réception de participants étrangers est aussi une partie intégrante du programme Erasmus+. Ainsi, les établissements scolaires sont incités à recevoir de futurs enseignants et enseignants en formation. L'objectif est de :

- Augmenter le nombre d'opportunités de missions et de formations basées sur les échanges de pratiques directement au sein des établissements scolaires ;
- Permettre l'internationalisation d'établissements indépendamment de la mise en place d'une mobilité sortante ;
- Endosser le rôle d'organisation d'accueil afin d'acquérir une expérience précieuse et constituer une bonne manière d'établir des partenariats.

Les futurs enseignants peuvent bénéficier de mobilité Erasmus+ via les éventuels projets de leur établissement d'enseignement supérieur. Ces mobilités peuvent être des mobilités des étudiants à des fins d'études ou à des fins de stage. La durée minimale est de 2 mois.

Les établissements d'enseignement supérieur en possession d'une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) peuvent aussi organiser des programmes intensifs hybrides qui combinent une mobilité physique de 5 à 30 jours avec une composante virtuelle.

Il est à noter que tous les étudiants, notamment ceux qui ne peuvent pas participer à une activité de mobilité physique de longue durée à des fins d'études ou de stage, peuvent combiner une activité de mobilité physique plus courte avec une composante virtuelle.

En outre, tous les étudiants peuvent participer à des programmes intensifs hybrides. Le cas échéant, la période de mobilité physique doit durer entre 5 et 30 jours et se doubler d'une composante virtuelle obligatoire facilitant l'apprentissage collaboratif en ligne fondé sur l'échange et le travail en équipe. Une activité de mobilité hybride à des fins d'études doit permettre d'obtenir au moins 3 crédits ECTS.

Les échanges de bonnes pratiques ainsi que le travail de coopération sur des pratiques innovantes sont possibles entre organisations basées dans différents pays participant au programme grâce aux partenariats de coopération.

L'initiative des Académies européennes Erasmus+ des enseignants est spécialement conçue pour soutenir les enseignants et les formateurs dans leur carrière en renforçant la coopération dans le domaine de la formation initiale et continue des enseignants.

Ces académies sont des projets de coopération d'une durée de trois ans visant à :

- Développer des pratiques innovantes sur des questions communes telles que l'utilisation des outils numériques et de l'apprentissage en ligne, l'éducation au

développement durable, l'enseignement sensible à la dimension de genre, et l'inclusion à l'école ;

- Proposer des opportunités d'apprentissage telles que des cours communs ou des modules d'apprentissage à tous les stades de carrière des enseignants ;
- Encourager les opportunités de mobilité à des fins d'apprentissage afin de créer une collaboration durable entre enseignants et formateurs par-delà les frontières et contribuer à intégrer la mobilité dans les parcours de formation initiale et continue des enseignants.

L'action Jean Monnet « Formations des enseignants » vise à aider les établissements scolaires et les prestataires d'EFPP à planifier, organiser et dispenser le contenu éducatif sur l'UE dans leurs activités scolaires et extrascolaires.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Permettre aux établissements scolaires et aux prestataires d'EFPP de renforcer les connaissances sur l'UE de leur personnel enseignant ;
- Faire des propositions de formations structurées sur des sujets relatifs à l'UE pour les établissements scolaires et les prestataires d'EFPP, fournir des contenus et des méthodologies pour les enseignants qui enseignent à différents niveaux et qui ont différentes formations et expériences ;
- Dispenser des formations spécifiques individuelles ou collectives (modulaires, résidentielles, hybrides ou en ligne) aux enseignants intéressés par l'UE et désireux d'intégrer les sujets sur l'UE dans leur travail quotidien ;
- Renforcer la confiance des enseignants dans l'intégration d'une perspective européenne dans leur travail quotidien.

3. Reconnaître et valoriser les expériences européennes dans les parcours pour les élèves comme pour les enseignants, qu'elles soient virtuelles ou physiques.

Domaine dans lequel il y a un grand potentiel d'amélioration. La reconnaissance formelle des expériences européennes des élèves est l'objet de la recommandation du 26 novembre 2018 en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur, des qualifications de l'enseignement et de la formation secondaires de deuxième cycle et des acquis de périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger.

Cette recommandation est notamment mise en œuvre par l'action préparatoire « réseau d'experts pour la reconnaissance des acquis des périodes d'apprentissage à l'étranger dans l'enseignement général secondaire ». Cette question sera sûrement discutée dans le contexte du renouvellement du cadre des mobilités à des fins d'éducation et de formation et dans la mise en place d'un cadre pour augmenter le nombre et la qualité des mobilités des enseignants comme annoncé dans la Communication « Mettre en place un espace européen de l'éducation d'ici à 2025 ».

Au sein du programme Erasmus+ :

Les normes de qualité Erasmus+ pour les projets de mobilité comprennent des dispositions pour la reconnaissance des acquis formels, informels et non formels des mobilités entreprises dans le cadre du programme Erasmus+ et pour la promotion des résultats. De plus, reconnaître les acquis d'apprentissage pour les participants à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage transfrontières est une des priorités spécifiques pour les projets en soutien à la coopération (action clé 2) dans le domaine de l'enseignement scolaire.

ANNEXE 4

LA POSTURE REFLEXIVE DE L'ENSEIGNANT

Définition

On distingue 3 postures réflexives :

- La réflexion sur la pratique : après que celle-ci a eu lieu. Elle a pour objectif de mieux cerner les retombées des pratiques d'enseignement sur les pratiques d'apprentissage des élèves ;
- La réflexion dans la pratique, au moment même où elle a lieu, le *ici et maintenant*. Elle permet d'observer la portée de son action sur les pratiques d'apprentissage des élèves ;
- La réflexion pour la pratique : qui a lieu en cours de planification de l'enseignement et qui se veut minutieuse au regard des pratiques à privilégier pour soutenir les pratiques d'apprentissage des élèves.⁷⁴

Pourquoi la développer ?

Philippe Perrenoud retient 10 raisons d'une pratique réflexive à développer chez les enseignants.

On peut attendre qu'elle :

1. Compense la légèreté de la formation professionnelle ;
2. Favorise l'accumulation de savoirs d'expérience ;
3. Accrédite une évolution vers la professionnalisation ;
4. Se prépare à assumer une responsabilité politique et éthique ;
5. Permette de faire face à la complexité croissante des tâches ;
6. Aide à vivre un métier impossible ;
7. Donne les moyens de travailler sur soi ;
8. Encourage à affronter l'irréductible altérité de l'apprenant ;
9. Ouvre à la coopération avec des collègues ;
10. Accroisse les capacités d'innovation.

« En master MEEF, aider les étudiants à développer des compétences interculturelles relève d'un paradigme pédagogique spécifique qui devrait les amener à s'éloigner des prêts-à-faire illusoire. D'une part, ce paradigme pédagogique doit permettre aux étudiants d'être outillés pour poser un regard critique et réflexif sur les situations d'interaction qui n'ont pas de format figé. Celles-ci sortent souvent de l'ordinaire et leur formulation ne montre pas toujours une action possible : plutôt questionner que chercher des vérités. D'autre part, ce paradigme doit préparer les étudiants à devenir compétents pour affronter les situations d'interaction, vécues ou à vivre, qui mobilisent ou mobiliseront fréquemment la place des imaginaires, si mouvantes et singulières soient-elles. En effet, selon Bachelard (1938/2011), il peut être nécessaire de développer "une attitude expectante presque aussi prudente vis-à-vis du connu que de l'inconnu, toujours en garde contre les connaissances familières". »⁷⁵ Lemoine-Bresson, Véronique

⁷⁴ HOUDE Patricia Marie Anne et GUILLEMETTE Suzanne. « L'accompagnement selon une démarche réflexive sur-dans-pour la pratique tel que vécu par trois types d'acteurs », *McGill journal of education*. 2021, vol. 55, n° 2, pp. 285-304.

⁷⁵ LEMOINE-BRESSON Véronique. « Bousculer pour développer des compétences interculturelles en master MEEF », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*. 2021, vol. 37, n° 1.

ANNEXE 5

LA MOBILITE HYBRIDE

« La mobilité hybride désigne une mobilité physique de courte durée combinée à une composante virtuelle facilitant l'apprentissage collaboratif en ligne fondé sur l'échange et le travail en équipe. Cette composante virtuelle peut par exemple amener des apprenants de différents pays et de différentes filières d'études à se réunir en ligne pour y suivre des cours ou œuvrer collectivement et simultanément à l'accomplissement de tâches qui sont reconnues comme faisant partie de leur programme d'études. »

Définition du Guide Erasmus+

Cette forme de mobilité s'adresse aux étudiants de master qui ne sont pas en mesure de participer à une activité de mobilité physique de longue durée pour suivre des études ou effectuer un stage, par exemple, en raison de leur filière d'études.

La période de mobilité physique peut durer de 5 à 30 jours. Elle est associée à une composante virtuelle.

Une activité de mobilité hybride à des fins d'études doit permettre d'obtenir au moins 3 crédits ECTS.

Le montant des bourses d'aide à la mobilité est indiqué dans le guide annuel, il ne dépend pas du pays de destination, mais de la durée de la mobilité physique.

Du 1 ^{er} au 14 ^e jours du séjour	70 euros / jour
Du 15 ^e au 30 jours du séjour	50 euros / jours

Il n'y a pas de ligne budgétaire spécifique pour ce programme de mobilité individuelle hybride, les financements sont compris dans l'enveloppe financière reçue par chaque établissement d'enseignement supérieur titulaire de la charte Erasmus pour porter les mobilités des étudiants, des enseignants-chercheurs et des personnels (action clé 1).

Source Guide Erasmus+ Programme 2021-2027

ANNEXE 6

LA MOBILITE VIRTUELLE

« La mobilité virtuelle est une forme d'apprentissage qui s'appuie sur des composants virtuels à travers un environnement d'apprentissage entièrement soutenu par les TIC, et qui comprend une collaboration transfrontalière avec des personnes d'horizons et de cultures différents travaillant et étudiant ensemble, ayant, comme objectif principal, l'amélioration de la compréhension interculturelle et l'échange de connaissances. »

AUNEGe (Association des Universités pour le développement de l'enseignement numérique en Économie et Gestion)

Pourquoi se tourner vers une mobilité virtuelle ?

- Pallier une crise sanitaire (ex. : COVID) ;
- Question financière ;
- Contraintes familiales ou professionnelles ;
- Handicap ;
- Suivi d'un traitement médical interdisant de partir à l'étranger ;
- Mode d'apprentissage complémentaire ;
- Premiers pas en vue d'une mobilité physique ;
- Préparation et relecture d'une mobilité physique ;
- Cadre d'une mobilité hybride.

Comment réussir sa mobilité virtuelle ?

1. Les compétences de la mobilité virtuelle

Pour pouvoir proposer aux étudiants une expérience riche qui leur permet une véritable immersion interculturelle, il est nécessaire de développer et de mobiliser des compétences spécifiques, autant du côté des enseignants qui accueillent des étudiants étrangers dans leurs cours en ligne que du côté des étudiants eux-mêmes.

Les services des relations internationales et de scolarité, tout comme les enseignants de l'établissement d'origine, doivent être sensibilisés à l'ensemble des pratiques et des compétences nécessaires pour réussir la mobilité virtuelle (cf. ressources issues du projet Erasmus+ Open VM).

2. La reconnaissance des qualifications obtenues en mobilité virtuelle

Pour un étudiant en mobilité virtuelle, la partie de sa formation en ligne dans « l'établissement d'accueil » peut être effectuée sur une année entière, voire un semestre, mais cela peut aussi concerner un module ou un bloc de compétences.

Le système ECTS aide beaucoup cette mobilité européenne en termes de reconnaissance inter-établissements, mais n'est pas toujours adapté à ces nouveaux modes d'apprentissage « modulaires ». À cet effet est actuellement en réflexion le projet Erasmus+ ECCOE (European Credit Clearinghouse for Opening up Education) pour développer un système de « digital credentials » : solutions numériques pour délivrer et reconnaître les qualifications.

ANNEXE 7

LES MISSIONS DES INSPE

Les Inspé, Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation, ont été créés le 26 juillet 2019, remplaçant ainsi les ESPE dans la mission de formation des enseignants.

Cette création est l'une des mesures clés de la loi pour la refondation de l'école (loi école de confiance). Elle s'accompagne d'une formation initiale rénovée pour les enseignants et les personnels d'éducation, ainsi que d'une évolution des contenus des concours de recrutement dans le sens d'une plus grande professionnalisation, notamment par l'implication de professionnels de l'enseignement scolaire dans la formation. En 2019-2020, 62 000 étudiants y sont inscrits, dont 24 600 en première année, répartis au sein des 33 structures (32 Inspé, 1 ENSFA à Toulouse). Ces 32 instituts sont pleinement intégrés à l'université et font l'objet d'une accréditation conjointe par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Sur le plan institutionnel, il est créé un Inspé par région.

Missions de la composante Inspé :

1. Ils organisent et assurent les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre des orientations définies par l'État. Ces actions comportent des enseignements communs permettant l'acquisition d'une culture professionnelle partagée et des enseignements spécifiques en fonction des métiers, des disciplines et des niveaux d'enseignement. Ils fournissent des enseignements disciplinaires et didactiques, mais aussi en pédagogie et en sciences de l'éducation. Les instituts organisent des formations de préparation aux concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation ;
2. Ils organisent des actions de formation continue des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation ;
3. Ils participent à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur ;
4. Ils peuvent conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation ;
5. Ils participent à la recherche disciplinaire et pédagogique ;
6. Ils participent à des actions de coopération internationale.

ANNEXE 8

INSPE ET CONSORTIUM EUROPEEN

Source : Réseau national des Inspé – juin 2021

Liste des 26 Inspé souhaitant contribuer à un consortium :

Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Orléans, Clermont, Créteil, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, La Réunion, Lille, Limoges, Lyon, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

PAYS	INSPE
Allemagne	Strasbourg Caen Reims Aix-Marseille Nancy Dijon
Espagne	Nantes Rouen Lille Rennes Bordeaux Limoges Orléans Guadeloupe Dijon
Italie	Nice Lyon Grenoble Clermont Bordeaux
Irlande	Poitiers Orléans Toulouse La Réunion Créteil Amiens
Danemark	Nantes Poitiers Lyon Clermont Nancy
Finlande	Lille Caen Rennes Aix Marseille Grenoble Guadeloupe
Suède	Paris Besançon Toulouse Strasbourg Orléans Créteil

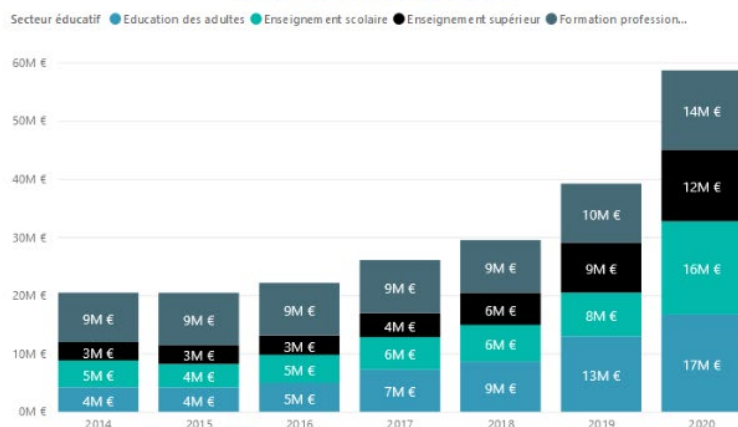
ANNEXE 9

ÉTAT DES LIEUX DES PARTENARIATS

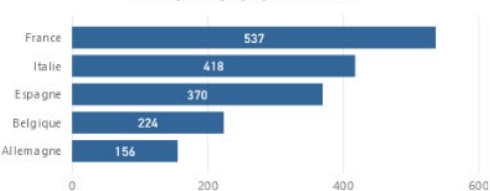
Statistiques Erasmus+ : ⁷⁶

Projets financés : **863**
 Financement moyen : **250 711 €**
 Moyenne par partenariat : **6**
 Nombre de partenaires : **3237**

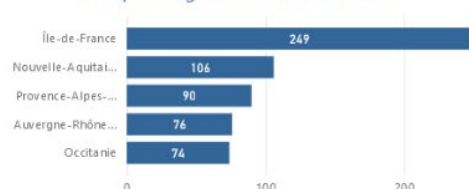
Evolution par année et par secteur



Principaux pays partenaires



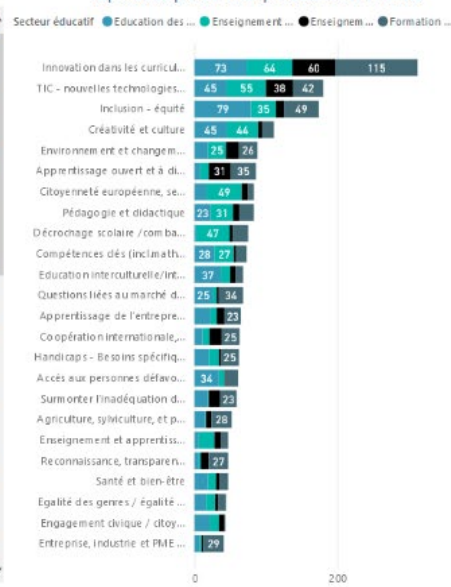
Principales régions des coordonnateurs



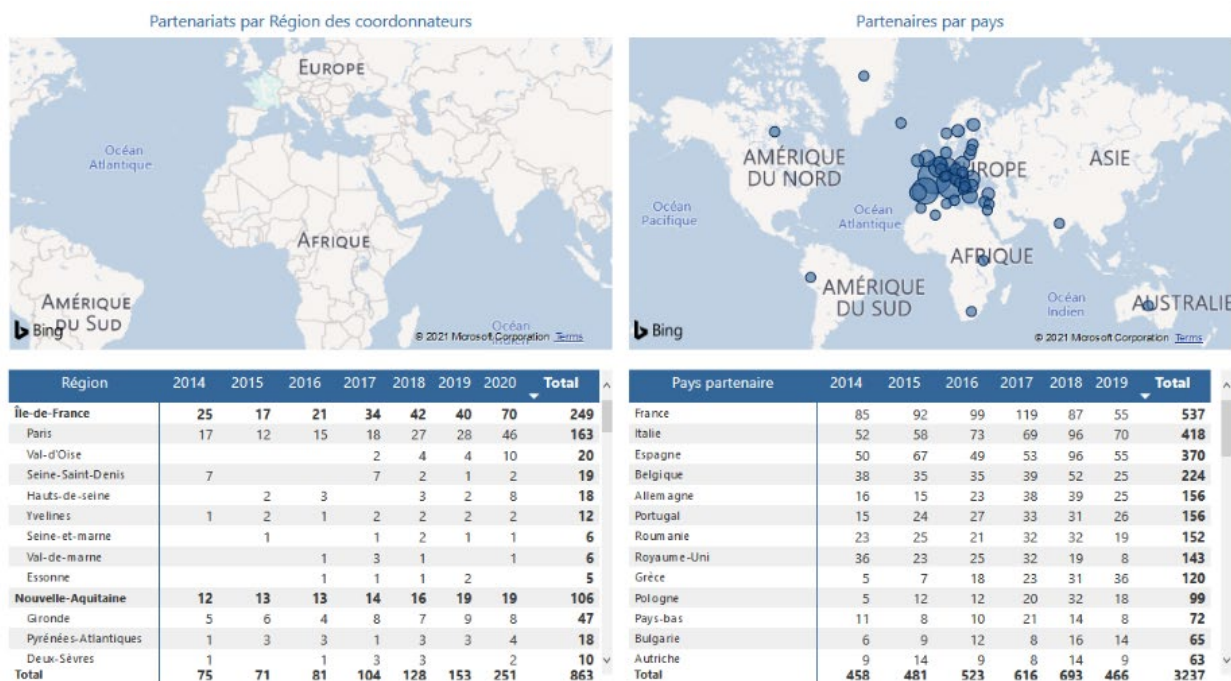
Partenariats par thématique

Thématiques européennes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Innovation dans les curricula/méthodes éducatives/création de formations	25	24	36	43	45	59	80	312
TIC - nouvelles technologies - compétences numériques	11	16	14	14	29	31	65	180
Inclusion - équité	11	9	11	33	29	30	51	174
Créativité et culture	14	3	11	15	8	15	45	111
Environnement et changement climatique	7	6	4	13	7	15	36	88
Apprentissage ouvert et à distance	7	10	5	6	11	16	31	86
Citoyenneté européenne, sensibilisation et démocratie	8	5	10	10	13	10	19	83
Pédagogie et didactique	9	6	7	9	10	19	23	83
Décrochage scolaire / combattre l'échec scolaire	4	7	6	12	15	15	16	75
Compétences clés (incluant mathématiques et alphabétisation) - compétences de base	2	4	8	12	12	15	20	73
Education interculturelle/intérgénérationnelle et éducation (tout au long de la vie)	6	10	8	8	10	10	16	68
Questions liées au marché du travail incl. orientation professionnelle/chômage des jeunes	11	10	10	8	12	8	9	68
Apprentissage de l'entrepreneuriat - éducation à l'entrepreneuriat	5	6	5	10	12	14	13	65
Coopération internationale, relations internationales, coopération au développement	9	6	9	2	7	12	18	63
Handicaps - Besoins spécifiques	5	3	6	11	12	10	15	62
Accès aux personnes défavorisées	6	5	4	7	11	16	12	61
Surmonter l'inadéquation des compétences (de base/transversales)	3	5	5	7	10	14	15	59
Agriculture, sylviculture, et pêche	7	7	1	6	9	9	13	52
Enseignement et apprentissage de langues étrangères	7	6	6	6	4	6	12	47
Reconnaissance, transparence, certification	8	10	5	6	4	8	6	47
Santé et bien-être	5	5	3	3	9	6	16	47
Égalité des genres / égalité des chances	2	4	6	1	10	11	10	44
Enseignement supérieur / éducation supérieure	2	4	6	1	10	11	10	44
Total	75	71	81	104	128	153	251	863

Répartition par thématique et secteur éducatif



⁷⁶ <https://www.staterasmus.fr/partenariats.php>



En France :

La mobilité européenne et internationale a pris un relief particulier avec le discours Initiative pour l'Europe du président Emmanuel Macron du 26 septembre 2017 à la Sorbonne où ce dernier encourage la construction de l'Espace européen de l'Éducation.

Dans ce projet, qui est aussi celui du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), la mobilité des jeunes et des personnels de l'éducation est pensée pour améliorer les compétences linguistiques, mais aussi la qualité éducative, pour développer les compétences citoyennes et interculturelles et soutenir l'innovation.

En vue de concrétiser cette ambition, il est indispensable de développer un réseau partenarial étendu et de qualité.

537
 Nombres de partenaires actuels de la France

48%
 des collèges/lycées nouent un partenariat avec un établissement étranger

ANNEXE 10

LES PARTENARIATS SCOLAIRES DANS L'ACADEMIE DE NANCY-METZ



Nancy, le 10 juillet 2019

La rectrice de la région académique Grand Est
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Rectorat
DAREIC

Objet : les partenariats scolaires dans l'académie

Dossier suivi par
Evelyne BEAUDEUX

DAREIC/18-19ln° 106
Téléphone :
03.83.86.20.14

Mél :

ce.dareic@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldres
CO n° 30 013
54 035 NANCY Cedex
Standard :03.83.86.20.20
Accueil du public
du lundi au vendredi
de 08h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30.

Vous avez participé à une enquête en janvier 2019 sur les partenariats, proposée par la DAREIC. L'objectif était dans un premier temps de faire un état des lieux des partenariats avec un ou plusieurs établissements étrangers pour chacun des établissements de l'académie. Nous pouvons maintenant affirmer que près de 3 établissements sur 4 disposent d'au moins un partenaire.

L'objectif que j'avais fixé, à savoir que chaque collège et lycée ait au moins un partenariat actif avec un établissement étranger en 2020 reste plus que jamais d'actualité.

En effet, tout partenariat avec un établissement scolaire est synonyme de projets pluridisciplinaires conjoints, de mobilités d'élèves, de mobilités d'enseignants, d'échanges à distance, d'accueil d'élèves et/ou d'enseignants, de périodes de formation des élèves en milieu professionnel... C'est donc l'assurance d'une ouverture sur l'Europe et le monde qui constitue l'un des socles de la réussite éducative de tous les élèves dans le sens où, au-delà des compétences en langues étrangères, les projets internationaux contribuent à l'acquisition de l'ensemble des compétences clés.

Si vous êtes déjà engagé dans cette démarche, je vous en félicite. Si vous ne l'êtes pas encore, je vous invite à vous rapprocher très rapidement de la DAREIC afin de pouvoir vous préparer à cette échéance.

*Peu pour votre
engagement.*


Florence Robine

Copie : Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale

ACADÉMIE DE NANCY-METZ

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

AVEC AU MOINS UN PARTENAIRE

ÉTRANGER ACTIF

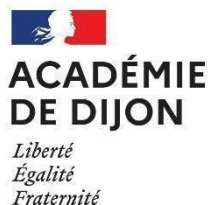
	2018 Janvier (*)	2019 Juin (**)	2019 Décembre	2020 Décembre	2021 Juin
Collèges	69	149	160	182	187
Soit en %	57 %	69 %	74 %	84 %	87 %
Lycées	33	79	88	90	91
Soit en %	59 %	83 %	93 %	95 %	96 %
Total établissements	102	228	248	272	278
Soit en %	58 %	76 %	83 %	90 %	92 %

(*) : Sur la base des établissements ayant répondu à l'enquête Orchestra de 2017

(**) : Résultats de l'enquête menée par la DAREIC auprès des établissements

ANNEXE 11

ACCORD SUR LA FORMATION BINATIONALE DES ENSEIGNANTS



Accord sur la formation binationale des enseignants
entre
la Rhénanie-Palatinat
(République fédérale d'Allemagne),
l'Académie de Dijon
(France),
la Johannes Gutenberg-Universität Mainz
et
l'Université de Bourgogne - Dijon

Préambule :

Les quatre partenaires ont pour objectif de s'accorder sur un programme binational franco-allemand de formation des enseignants entre la Rhénanie-Palatinat et l'académie de Dijon en garantissant durablement aux futurs enseignants l'achèvement de leur formation.

L'accord s'appuie sur la déclaration d'intention commune du 18 mai 2016 portant sur la coopération en matière de formation des enseignants entre la Rhénanie-Palatinat et l'académie de Dijon et la concrétise. La Rectrice de l'Académie de Dijon, la ministre de l'Éducation du Land de Rhénanie-Palatinat, le Président de l'Université de Bourgogne - Dijon et le Président de la Johannes Gutenberg-Universität Mainz permettront aux futurs enseignants des deux pays d'acquérir une expérience unique de la culture de l'autre grâce à une formation commune des enseignants. Ils ouvriront des espaces de rencontre pour la réflexion interculturelle et formeront des enseignants particulièrement qualifiés pour l'enseignement bilingue. Cette formation commune des enseignants doit servir de modèle pour une Europe vivante, incluant

la mobilité professionnelle dans un champ d'activité qui porte toujours une forte empreinte nationale.

Cet accord est fondé sur la coopération de longue date entre la Johannes Gutenberg-Universität Mainz et l'Université de Bourgogne – Dijon, qui rassemble les étudiants et les enseignants des deux établissements dans le cadre de programmes binationaux soutenus par l'Université Franco-Allemande.

Les enseignants qui auront suivi cet enseignement franco-allemand donneront à leurs élèves une image forte de l'amitié franco-allemande et constitueront un exemple lumineux d'une Europe unie.

En vertu de ces principes, les partenaires ont convenu de ce qui suit :

1. Les programmes d'études franco-allemands de Licence / Bachelor of Education et de Master MEEF / Master of Education Dijon-Mayence visant à la formation des enseignants du second degré permettent après leur validation d'accéder au stage de préparation au professorat du second degré (Vorbereitungsdienst für das Lehramt an Gymnasien / Referendariat) pour devenir professeur de collège-lycée (Gymnasium) en Rhénanie-Palatinat ainsi que dans tout autre Land allemand. Ils permettent également en France de préparer le concours du CAPES, certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, et d'accéder à la phase de formation pratique (stage en alternance et en responsabilité) correspondant au stage de préparation au professorat du second degré du côté allemand. En outre, les participants acquièrent une licence dans chacune des deux disciplines étudiées (double licence).
2. Sous réserve de leur affectation dans l'académie de Dijon ou dans la région académique Bourgogne-Franche-Comté par le ministère chargé de l'éducation nationale, les diplômés après leur titularisation sont admis sur demande dans un stage d'adaptation européen en Rhénanie-Palatinat. Ils sont alors placés en situation de disponibilité pour convenance personnelle par les services RH du rectorat de l'académie de Dijon, dans le cadre des dispositions du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985, dans sa version en vigueur.
3. Dans le cadre du stage d'adaptation spécifique au cursus intégré Dijon-Mayence (d'une durée réduite de 18 à 12 mois), les diplômés participent à des séminaires de didactique disciplinaire et de pratique professionnelle dans un centre de formation pour les professeurs du second degré (Studienseminar) en Rhénanie-Palatinat et ils assurent en

parallèle un service d'enseignement en collège-lycée dans les deux disciplines étudiées. Le contenu du stage d'adaptation est conçu spécifiquement pour équilibrer les différences structurelles entre la formation en France et en Allemagne. La réglementation européenne prévoit qu'il est possible dans ce cadre de passer un test d'aptitude. Le cadre juridique est fourni par le règlement de Rhénanie-Palatinat sur la reconnaissance des formations des enseignants en Europe du 6 avril 2016 dans sa version actuellement en vigueur, qui transpose la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil européen du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (ABl. EU Nr. L 255 S. 22 ; 2007 Nr. L 271 S. 18 ; 2008 Nr. L 93 S. 28 ; 2009 Nr. L 33 S. 49 ; 2014 Nr. L 305 S. 115).

4. Le stage d'adaptation est effectué dans l'un des centres de formation pour les professeurs du second degré de Bad Kreuznach, Mayence ou Spire, où est dispensée en parallèle la formation pratique au métier d'enseignant. Les professeurs stagiaires assurent leur service d'enseignement dans un établissement scolaire à proximité du centre de formation concerné. En règle générale, une place en stage d'adaptation est attribuée, sur demande auprès du ministère de l'Éducation, immédiatement après la titularisation et la mise en disponibilité en France.
5. À l'issue du stage d'adaptation, les participants reçoivent un certificat de participation au stage d'adaptation qui leur attribue le statut de professeur certifié en Allemagne. Conformément aux directives communes de la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des Länder de la République fédérale d'Allemagne (KMK) pour la mise en œuvre de la directive européenne sur la reconnaissance des qualifications étrangères au métier d'enseignant du 8 octobre 2015, la reconnaissance par la Rhénanie-Palatinat de la certification française déjà obtenue auparavant sera considérée par tous les autres Länder allemands comme équivalant à un certificat d'aptitude au professorat de 2^d degré délivré en Rhénanie-Palatinat. Ainsi, les diplômés rempliront les conditions de recrutement en tant que professeurs du second degré en Allemagne indépendamment du Land.
6. En cas de service ultérieur en Rhénanie-Palatinat, l'enseignant est placé en situation de disponibilité du côté français. Il peut faire valoir son droit à avancement d'échelon ou de grade dans le cadre des dispositions du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié, dans sa version en vigueur. Ce droit s'exerce annuellement auprès des services RH du

rectorat de l'académie de Dijon. Les enseignants fonctionnaires en Rhénanie-Palatinat, s'ils souhaitent occuper un emploi dans le système scolaire français, se voient accorder par le Land de Rhénanie-Palatinat un détachement d'une durée maximale de quinze ans, incluant la possibilité de congés pour d'autres raisons. Étant donné que le congé est dans l'intérêt du Land Rhénanie-Palatinat, les droits à l'avancement sont garantis pendant la durée du congé. Ils sont alors recrutés comme enseignants contractuels par l'académie de Dijon.

7. Une excellente maîtrise de la langue nationale respective dans les contextes communicatifs de l'école, tant à l'écrit qu'à l'oral, est requise au moment du recrutement comme enseignant en France comme en Allemagne. Cette maîtrise de la langue doit être exemplaire.
8. Les partenaires se donnent pour objectif de soutenir la future mobilité de ces enseignants entre les deux régions partenaires pour faciliter une double carrière. Ils continueront dans ce but d'agir auprès de leur tutelle respective en faveur d'une reconnaissance réciproque des diplômes, concours et modalités de stagiarisation conduisant à la titularisation, dans l'objectif de faciliter la mobilité des enseignants titulaires entre les deux pays.
9. L'accord de coopération entre en vigueur dès sa signature par la dernière partie signataire. Il est conclu pour une période de cinq années scolaires à compter du début de l'année scolaire française (1^{er} septembre) suivant la date de signature. L'accord de coopération peut être résilié par écrit par chacun des partenaires au moins six mois avant le début de l'année scolaire française suivante.
10. L'accord est rédigé en allemand et en français. Il est établi en quintuple exemplaire. Chacun des partenaires reçoit un exemplaire original de l'accord dans ses deux versions linguistiques.

Fait à Mayence, le 26 avril 2021

ANNEXE 12

FOCUS SUR ETWINNING

Lancée en 2005 en tant qu'action principale du programme eLearning de la Commission européenne, eTwinning fait partie intégrante depuis 2014 d'Erasmus+.

Cette action européenne offre aux enseignants des pays participants la possibilité d'entrer en contact afin de mener des projets d'échanges à distance avec leurs élèves à l'aide des outils numériques.

La plateforme met à disposition des outils de communication et d'échanges pour les projets, tous gratuits et sécurisés. Chaque pays participant à cette action est doté d'un bureau d'assistance national (BAN) qui fournit un soutien pédagogique et technique aux enseignants inscrits.

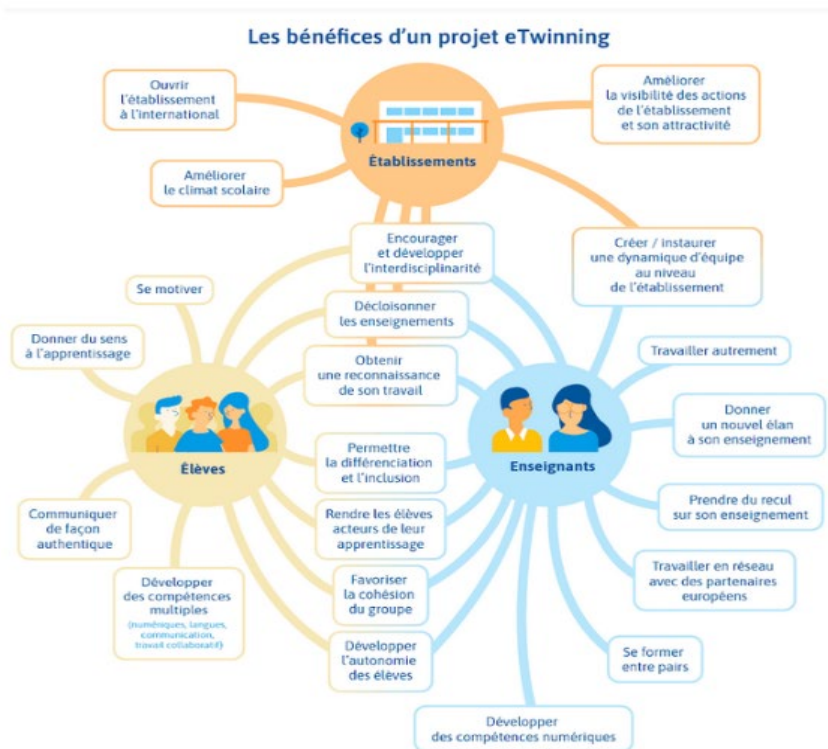
La plateforme ambitionne d'offrir aux élèves l'occasion d'apprendre ensemble, de partager leurs connaissances, d'échanger leurs points de vue et de se faire des amis. Elle permet la prise de conscience d'un modèle de société européen multilingue et multiculturel.

Acteurs mobilisés et impact de la plateforme sur ces derniers

43 pays
Pays européens ou du voisinage de l'Europe

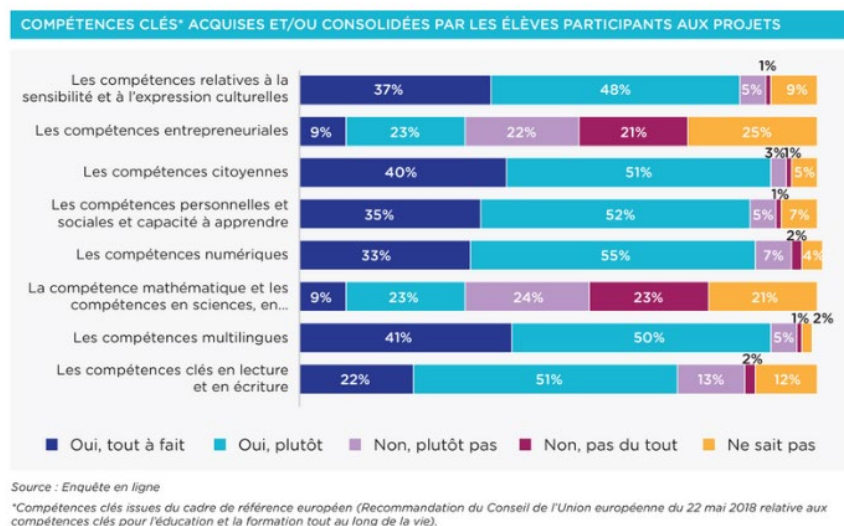
218.445
Etablissements scolaires (dont 20 000 en France)

941.055
Enseignants qui utilisent la plateforme pour dynamiser leur enseignement et impliquer leurs élèves au travers de projets collaboratifs



Points pédagogiques

Le développement des compétences clés figure parmi les principaux objectifs assignés aux projets d'échanges scolaires Erasmus+ et eTwinning (pour 41,7 % des répondants). Ces résultats sont similaires, quels que soient le type de projet concerné et le territoire d'implantation de l'établissement.



Compétences en langue française : des effets spécifiquement constatés par de nombreux établissements des premier et second degrés sur l'expression orale et la compréhension écrite des élèves (effets également liés aux progrès réalisés en langues étrangères), de manière particulièrement notable au premier degré selon les retours recueillis lors des entretiens.

Compétences linguistiques : les projets favorisent particulièrement les compétences relatives à l'expression orale et écrite en anglais (première langue étrangère utilisée dans les projets) ainsi qu'en allemand, en espagnol, et dans certains cas dans les autres langues maternelles des élèves issus de l'immigration dans les échanges avec les établissements partenaires.

Compétences numériques : ces compétences sont favorisées à travers les activités multiples nécessitant l'utilisation d'outils numériques dans les projets, de la consultation à la création de contenus (envoi de mails, rédaction de documents, recherches internet, créations avec outils audiovisuels...). Les établissements enquêtés disposant d'un label eTwinning ont plus largement identifié cette compétence auprès de leurs élèves (96 % contre 88 % pour l'ensemble des répondants).

Autres compétences liées à des disciplines scolaires : en mathématiques et sciences (pour les projets dont les thématiques abordent les sciences), et en histoire-géographie (en histoire et géographie européenne, et en éducation morale et civique en particulier). Les établissements enquêtés disposant d'un label eTwinning ont plus largement identifié cette compétence auprès de leurs élèves (40 % contre 32 % pour l'ensemble des répondants).⁷⁷

Parmi les compétences dites « transversales » favorisées par les projets, les enseignants interrogés ont observé des effets particuliers sur deux domaines spécifiques :

⁷⁷ L'observatoire Erasmus+ sous la direction de Laure Coudret-Laut. *Les effets des projets d'échanges scolaires Erasmus+ et eTwinning*. N° 16. Février 2021. <https://agence.erasmusplus.fr/publications/observatoire-erasmus-16/>

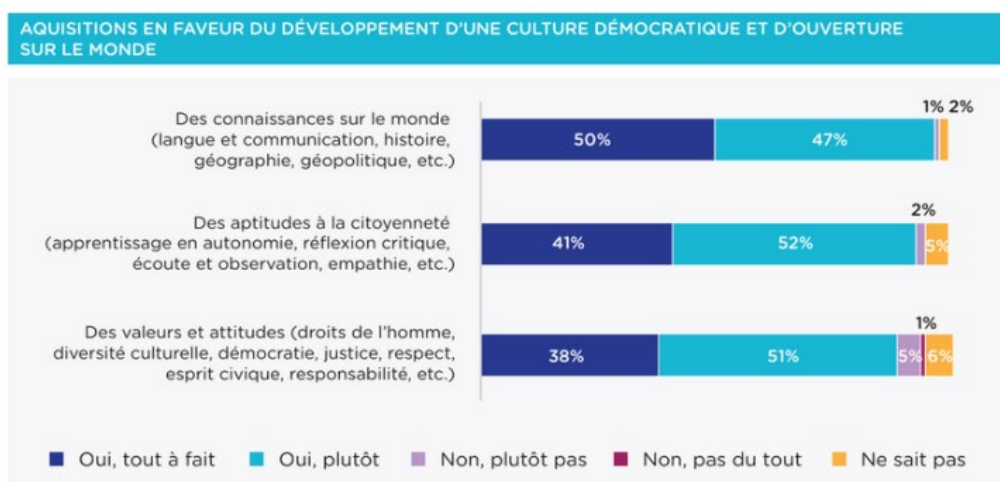
Compétences personnelles et sociales : confiance en soi, prise d’initiative, communication orale et écrite, compétences sociales (ex. : respect, tolérance, capacité de travailler en groupe, de gérer la discipline dans le contexte d’un travail collectif...).

Compétences en conduite de projet : grâce à la participation à des activités reposant sur la pédagogie de projet, des gains sont constatés sur la capacité de travailler en groupe, de se fixer des objectifs, de respecter des délais...

Près de 97 % des enseignants interrogés dans l’enquête soulignent les effets positifs liés à la participation aux projets sur les connaissances des élèves liées au développement d’une culture démocratique, telles qu’en langues vivantes, en histoire et en géographie, et dans la découverte du patrimoine français et des pays partenaires européens.

La majorité des enseignants et responsables d’établissements interrogés ont pu également constater des effets sur l’acquisition de valeurs et attitudes favorables à l’émergence d’une culture démocratique (89 % des répondants à l’enquête), tels que le respect de l’autre, le sentiment de responsabilité dans la mise en œuvre des projets, l’esprit civique des élèves, et leur tolérance envers les autres (au sein de l’établissement et vis-à-vis des élèves issus des établissements partenaires).

Enfin, les professionnels interrogés font le constat du développement d’aptitudes favorables à la citoyenneté et au développement d’une culture démocratique (93 % des répondants à l’enquête) favorisé par la participation aux projets, telles que la capacité de réflexion critique, d’écoute et d’observation, l’empathie, la coopération. Les projets poussent les jeunes à davantage de solidarité entre eux, à développer de la curiosité, à en faire des citoyens éveillés et dotés de compétences interculturelles et civiques.⁷⁸



Source : Enquête en ligne

⁷⁸ L’observatoire Erasmus+ sous la direction de Laure Coudret-Laut. *Les effets des projets d’échanges scolaires Erasmus+ et eTwinning*. N° 16. Février 2021. <https://agence.erasmusplus.fr/publications/observatoire-erasmus-16/>

ANNEXE 13

FOCUS SUR LE PORTAIL : SCHOOL EDUCATION GATEWAY

School Education Gateway est financé par Erasmus+, le programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il est mis en œuvre pour la direction générale chargée de l'éducation et de la culture de la Commission européenne par European Schoolnet, un partenariat européen de 31 ministères de l'Éducation qui développent l'apprentissage pour les établissements scolaires, les enseignants et les élèves dans toute l'Europe. Lancé en 2015, le School Education Gateway est lié à eTwinning, la communauté pour les établissements scolaires d'Europe.

23

langues
européennes

Son objectif est de fournir tout ce dont les enseignants ont besoin en ce qui concerne les informations, l'apprentissage et le développement professionnel, le soutien par les pairs et la mise en place de réseaux, les possibilités de projets collaboratifs et de mobilité, la compréhension des aspects stratégiques.

Concrètement, la plateforme permet de :

- Rester informé – Via de nouveaux contenus hebdomadaires comprenant des articles d'opinion rédigés par des experts, des articles d'actualité, des interviews, des publications à la une de l'actualité et des exemples de pratiques ;
- Trouver des ressources – Telles que des rapports de recherches actuelles, des ressources d'enseignement élaborées dans le cadre de projets et de cours de formation européens et la boîte à outils européenne pour les écoles et établissements, comprenant du matériel sur la lutte contre le décrochage scolaire et un outil d'auto-évaluation pour aider à développer ses propres actions scolaires ;
- Se former – Avec la Teacher Academy, en suivant des cours en ligne/webinaires gratuits élaborés par des experts internes et en ayant accès à du matériel pédagogique ;
- Se familiariser avec le financement – Via les opportunités Erasmus+ comptant trois outils pratiques (le catalogue de cours, le répertoire des opportunités de mobilité et l'outil de recherche de partenariats stratégiques) pour aider les écoles à préparer leurs candidatures Erasmus+.

Son vaste champ d'action devrait permettre une amélioration des liens entre les politiques éducatives et les pratiques en vigueur dans l'enseignement scolaire européen, et devrait contribuer à promouvoir des politiques fondées sur la réalité de terrain des établissements scolaires et sur les besoins réels du marché du travail.

ANNEXE 14

FOCUS SUR EUROSCOL

Un label créé en 2019 par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour donner suite au discours de la Sorbonne du Président Emmanuel Macron.

Qui en bénéficie ?

Les écoles et les établissements privés sous contrat et publics reconnus qui s'inscrivent dans une dynamique européenne. Ils sont 622 en juin 2021.



Comment ?

Concrètement, ce label, délivré par le recteur, sanctionne le partage ainsi que la participation à des projets et la construction de parcours européens dans la perspective de la création d'un Espace européen de l'éducation. Le label est attribué une première fois pour trois ans, puis renouvelé pour cinq ans, sur la demande de l'école ou de l'établissement scolaire.

- **Apprentissage des langues vivantes étrangères**

Le label Euroscol s'inscrit dans cette ambition via la valorisation des établissements qui promeuvent un apprentissage plurilingue (ou intégrant du contenu en langue), ainsi que de ceux qui s'engagent activement dans la mise en place de projets avec leurs établissements partenaires européens.

- **Un objectif de mobilité**

Les partenariats noués avec les écoles ou établissements européens répondent à l'aspiration de mobilité des élèves via la réalisation d'échanges scolaires, mais aussi du personnel éducatif dans le cadre d'un plan de développement européen prévoyant le développement de mobilités entrantes et sortantes.

- **Mise en place d'un espace européen de l'éducation**

Enfin, Euroscol participe à la volonté de faire de l'Europe une puissance éducative. L'objectif à terme des projets parmi lesquels figure ce label est la contribution à la création d'un Espace européen de l'éducation à l'horizon 2025.

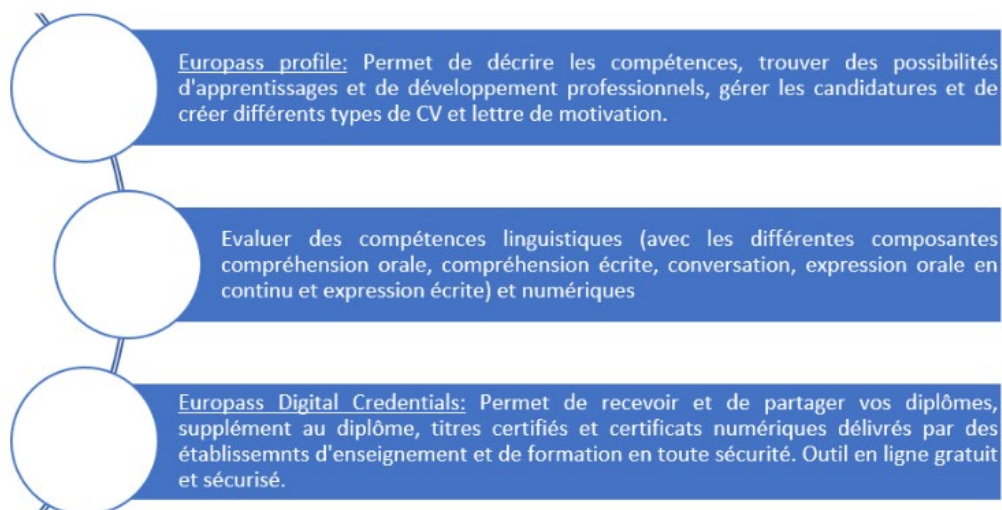
ANNEXE 15

FOCUS SUR EUROPASS

La plateforme Europass est devenue un outil très populaire, au point de compter aujourd'hui parmi les sites européens les plus consultés avec 55 000 visites par jour.

Europass est une initiative de la Commission européenne via la Direction générale éducation audiovisuelle et culture (DG EAC) qui a pour objectif d'aider les citoyens des États membres de l'Union européenne à présenter leurs compétences et leurs qualifications pour favoriser la mobilité géographique et professionnelle. Cela peut s'apparenter à un portfolio dématérialisé qui permet au citoyen européen tout au long de sa formation et de sa carrière d'enrichir son CV en ligne, de renseigner ses compétences linguistiques et ses mobilités, de placer ses diplômes et suppléments au diplôme. Europass est une panoplie d'outils et d'informations disponible gratuitement en ligne qui permet de gérer chaque étape de l'apprentissage et du développement professionnel des élèves et des étudiants.

Outils mis à disposition par la plateforme :



Europass s'adresse :

- À toutes les personnes indépendamment de l'âge, du niveau d'études et de l'expérience.
- Aux établissements d'éducation et de formation :

Pour valoriser les expériences de mobilité en Europe en délivrant l'Europass mobilité.

Pour faciliter la lisibilité des formations en délivrant un supplément au certificat ou au diplôme.

- Aux conseillers d'orientation et aux personnes en évolution professionnelle :

Pour les accompagner dans leurs recherches d'emploi/formation et la gestion de leur carrière.

Pour les aider à s'informer sur les formations et les qualifications européennes.

- Aux employeurs :

Pour identifier les compétences et faciliter les recrutements.

Pour prendre en compte les compétences européennes.

ANNEXE 16

FOCUS SUR LES PROGRAMMES SAUZAY ET VOLTAIRE

La mobilité internationale et la maîtrise d'une ou de plusieurs langues européennes représentent aujourd'hui un atout majeur sur le marché du travail et un réel enrichissement tant personnel que culturel pour les élèves. Séjourner dans un pays partenaire est le moyen le plus efficace d'en apprendre la langue et d'acquérir des compétences interculturelles.

Avec pour objectif d'offrir à chaque élève cette opportunité, la France et l'Allemagne ont créé en 1989 un dispositif d'échanges individuels d'élèves de moyenne durée (3 mois), le « programme Brigitte Sauzay », et en 2000 un dispositif d'échanges individuels d'élèves de longue durée (6 mois), le « programme Voltaire ». Sa mise en œuvre a été confiée à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) en coopération avec le ministère de l'Éducation nationale et le Service des échanges pédagogiques central des ministères de l'Éducation et des Länder allemands.

Les deux programmes sont basés sur la réciprocité. En d'autres termes, la participation à l'un d'entre eux n'entraîne donc pas de frais puisque la mobilité repose sur la confiance de chacun des deux partenaires, de leurs familles et de leurs établissements scolaires envers le système d'enseignement du pays voisin.

Peuvent bénéficier de ces deux programmes les élèves de troisième et de seconde en France et les élèves de « 8., 9. et 10. Klasse » en Allemagne.

L'élève en mobilité sortante est scolarisé dans l'établissement partenaire. Après une courte période d'adaptation, il doit avoir la possibilité de s'intégrer et de participer activement à la vie scolaire, avec les mêmes droits et devoirs que tout élève inscrit dans l'établissement d'accueil.

L'un des buts de ces programmes est de permettre l'expérience des différences qui existent dans les méthodes et les contenus d'enseignement d'un pays à l'autre : cette socialisation dans l'autre culture éducative représente un enrichissement interculturel personnel et un développement de la compétence de mobilité.



79

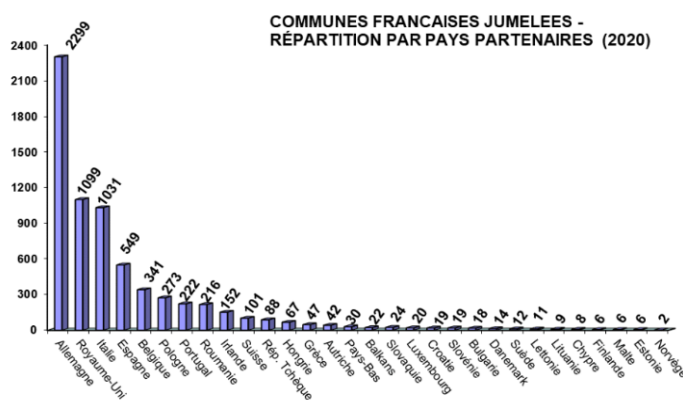
⁷⁹ <https://www.ofaj.org/institution/chiffres-cles.html>

ANNEXE 17

LES JUMELAGES

L'idée moderne de jumelage de villes européennes est née après la Seconde Guerre mondiale afin de panser les plaies de ce conflit traumatisant et de rapprocher les Européens les uns des autres dans un effort de reconstruction. Aujourd'hui, plus de 15 000 liens de jumelage en Europe créent un réseau solide et efficace de citoyens jouant un rôle important dans la construction d'une Europe toujours plus unie. L'un des principaux avantages du jumelage est qu'il concerne directement un grand nombre de citoyens, ramenant ainsi les bénéfices de l'intégration européenne au niveau local et aidant les citoyens des différents États membres à créer un sentiment fort d'appartenance et d'identité européenne commun. Outre sa capacité à unir les citoyens, le jumelage offre aux municipalités une plateforme de coopération avec l'ensemble des partenaires de jumelage.

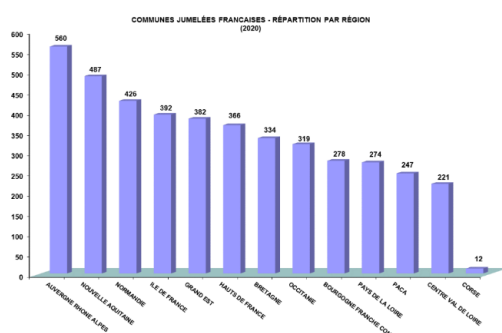
La France, avec ses 36 000 communes, forte d'une situation géographique privilégiée en Europe (7 voisins immédiats) et bénéficiant d'une image attractive sur le plan international, a toujours disposé d'un fort potentiel pour devenir un des fers de lance du mouvement des jumelages sur le plan européen et sur le plan mondial. Notre pays compte environ 4 300 communes jumelées réparties sur l'ensemble du territoire. On notera cependant que la proximité des frontières, les affinités culturelles, la densité de population ou l'attractivité de certaines régions ont une influence sur cette répartition. La France est riche de 64 000 partenaires répartis sur l'ensemble du continent européen, comme indiqué sur le graphique à suivre.



Source : AFCCRE

Comme précisé en introduction, l'un des enjeux est de ramener les bénéfices de l'intégration européenne au niveau local et cela se retrouve dans la proportion de petites villes jumelées. Si 88 % des communes françaises de plus de 10 000 habitants sont jumelées, on constate

qu'elles ne constituent que 21 % des communes jumelées. En effet, 79 % des communes françaises jumelées ont moins de 10 000 habitants et près des deux tiers ont moins de 5 000 habitants.



Source : AFCCRE

ANNEXE 18

BIBLIOGRAPHIE

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075701>

BEACCO, J.-C. (2005). *Langues et répertoires de langues : le plurilinguisme comme « manière d'être » en Europe*. (Étude de référence du *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*.) Strasbourg : Conseil de l'Europe.

BRIÈRE Fabienne, et SIMONET Pascal. « Développement professionnel et co-construction de savoirs de métier d'étudiants stagiaires dans l'activité conjointe avec le formateur-chercheur : analyses didactique et clinique de l'activité d'auto-confrontation croisée », *Éducation & didactique*, vol. 15, n° 1, 2021, pp. 49-76.

Bulletin officiel n° 44 du 26 novembre 2009 : Coopération éducative européenne et internationale : politique d'ouverture et de mobilité, moyens, actions et évaluation – (<https://www.education.gouv.fr/bo/2009/44/menc0913416c.htm>).

CANOPÉ. *Écoles d'Europe : Regards sur les systèmes éducatifs européens*.

CANOPÉ. *Cahier des possibles pour les auteurs/concepteurs de spirales de formation « e-inspé »*.

Code de l'éducation, article L401-4.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027680280/.

Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur.

Discours de la Sorbonne prononcé par le Président de la République Emmanuel Macron. 26 septembre 2017.

Entretien avec le président Emmanuel Macron, *Le Grand Continent*, 16 novembre 2020.

European Commission. *Education and Training : Monitor 2019*. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/15d70dc3-e00e-11e9-9c4e-01aa75ed71a1>

European Commission. *Teachers in Europe: Careers, Development and Well-being: Eurydice Report*. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/78fbf243-974f-11eb-b85c-01aa75ed71a1>

European Commission. *Erasmus+ : guide du programme*. 2021. https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/programme-guide_fr

European Commission. *Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2019*.

European Commission Brussels: "Communication from the commission to the european parliament, the council, the european economic and social comitee of the Regions on achieving the European Education Area by 2025." 30.9.2020 COM(2020) 625. <https://ec.europa.eu/education/sites/default/files/document-library-docs/communication-european-education-area.pdf>

Erasmus+ Teacher Academies : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/key-action-2/partnerships-cooperation/erasmus-teacher-academies_en

Erasmus+ Éducation et Formation : *Rapport d'activités 2020*. <https://agence.erasmusplus.fr/publications/rapport-activites-2020/>

FORLOT Gilles, « Place de l'anglais et paradoxes des apprentissages langagiers à l'école », *Recherches en didactique des langues et des cultures* [en ligne], 7-1 | 2010, mis en ligne le 1^{er} avril 2010, consulté le 7 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rdlc/2013> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rdlc.2013>.

GILLERAN Anne. *eTwinning in an era of change. Impact on teachers' practice, skills, and professional development opportunities, as reported by eTwinners*. Full report 2019.

<https://www.etwinning.net/fr/pub/newsroom/highlights/etwinning-monitoring-report-20.htm>

HOUDE Patricia Marie Anne et GUILLEMETTE Suzanne. « L'accompagnement selon une démarche réflexive sur-dans-pour la pratique tel que vécu par trois types d'acteurs », *McGill journal of education*. 2021, vol. 55 n° 2. p. 285-304.

Interview de Jean-Michel Blanquer et Clément Beaune à *La Nouvelle République*, 11/05/2021.

IGEN : Inspection générale de l'éducation nationale. *Rapport d'activité 2018*.

Note d'information relative à l'action eTwinning. *Enseigner autrement avec www.etwinning.fr : Mener des projets en collaboration avec des classes partout en Europe*. 2021.

LEMOINE-BRESSON Véronique. « Bousculer pour développer des compétences interculturelles en master MEEF », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*. 2021, vol. 37 n° 1.

L'observatoire Erasmus+ sous la direction de Laure Coudret-Laut. *Les effets des projets d'échanges scolaires Erasmus+ et eTwinning*. N° 16. Février 2021. <https://agence.erasmusplus.fr/publications/observatoire-erasmus-16/>

Loi 2013-595 du 8 juillet 2013 – art 57.

PATERAKI, I., LICHT, A. (2020). *Salles de classe en action : Enseigner le changement climatique grâce à eTwinning*. Bureau d'assistance européen eTwinning – European Schoolnet, Bruxelles.

Rapport de la Commission du débat national sur l'avenir de l'École présidée par Claude Thélot. *Pour la réussite de tous les élèves*. 2004.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/044000483.pdf>

RIVIÈRE Claude, *Les 3 500 mots essentiels*. 1999 ;

SAUSER-MONNING Elizabeth, Directrice Bureau eTwinning France (Réseau Canopé). *État des lieux de l'activité eTwinning en France et l'impact de la pandémie*. 7 juin 2021.

TAYLOR Alex, journaliste, et MANES-BONNISSEAU Chantal, inspectrice générale de l'éducation nationale. *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères : Oser dire le nouveau monde*.

Rapport remis le 12 septembre 2018

file:///C:/Users/gcott/AppData/Local/Temp/propositions_meilleure_maitrise_langues_vivantes_998334.pdf

TRUCHOT, C. *Europe : l'enjeu linguistique*. Paris : La Documentation française. 2008